



qualité de l'air dans l'environnement

de l'Usine d'Incinération des Ordures
Ménagères Valoréna

campagne 2007

mars 2008



sommaire

| | |
|---|-----------|
| synthèse | 1 |
| introduction | 6 |
| le dispositif mis en oeuvre | 7 |
| 3 sites de mesure dans l'environnement de Valoréna | 8 |
| deux indicateurs de la pollution atmosphérique..... | 9 |
| récapitulatif..... | 10 |
| les périodes de mesure..... | 10 |
| les résultats | 11 |
| situations météorologiques durant la campagne..... | 12 |
| mesure des retombées atmosphériques | 13 |
| les concentrations atmosphériques | 18 |
| conclusions | 24 |
| annexes | 25 |
| annexe 1 : Air Pays de la Loire | 26 |
| annexe 2 : techniques d'évaluation..... | 27 |
| annexe 3 : types des sites de mesure | 31 |
| annexe 4 : polluants | 32 |
| Annexe 5 : concentration en dioxines et furannes dans les retombées atmosphériques..... | 34 |
| annexe 6 : seuils de qualité de l'air 2007 | 39 |
| bibliographie | 40 |
| glossaire | 41 |
| abréviations | 41 |
| définitions..... | 41 |

contributions

Coordination de l'étude : François Ducroz, Rédaction : François Ducroz, Mise en page : Béragère Poussin, Exploitation du matériel de mesure : Arnaud Tricoire, Photographies : Arnaud Tricoire, Validation : Arnaud Rebours - Luc Lavrilleux.

conditions de diffusion

Air Pays de la Loire est l'organisme agréé pour assurer la surveillance de la qualité de l'air dans la région des pays de la Loire, au titre de l'article L. 221-3 du code l'environnement, précisé par l'arrêté du 1^{er} août 2007 pris par le Ministère chargé de l'Environnement.

A ce titre et compte tenu de ses statuts, Air Pays de la Loire est garant de la transparence de l'information sur les résultats des mesures et les rapports d'études produits selon les règles suivantes :

Air Pays de la Loire, réserve un droit d'accès au public aux résultats des mesures recueillies et rapports produits dans le cadre de commandes passées par des tiers. Ces derniers en sont destinataires préalablement.

Air Pays de la Loire a la faculté de les diffuser selon les modalités de son choix : document papier, communiqué, résumé dans ses publications, mise en ligne sur son site Internet www.airpl.org, etc...

Air Pays de la Loire ne peut en aucune façon être tenu responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses ou de toute œuvre utilisant ses mesures et ses rapports d'études pour lesquels Air Pays de la Loire n'aura pas donné d'accord préalable.

remerciements

Nous tenons à remercier Messieurs Soignon (mairie de Nantes), Le Guerneuvé (particulier), Perrouin et Ageneau (Communauté urbaine de Nantes) pour leur collaboration à l'installation de nos appareils de collecte et d'analyse.

synthèse

contexte → une surveillance règlementée de l'environnement

Les arrêtés préfectoraux du 9 décembre 1998 et du 14 avril 2003 imposent à l'exploitant de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) Valoréna à Nantes une surveillance annuelle de la qualité de l'air dans son environnement.

Depuis 2000, Air Pays de la Loire, réalise cette surveillance par la mesure des polluants atmosphériques suivants : métaux lourds, acide chlorhydrique, dioxyde d'azote. En 2003, ce dispositif a été complété, conformément à l'arrêté préfectoral du 14 avril 2003, par la mesure des dépôts totaux de dioxines et furannes.

objectifs → suivi réglementaire et évaluation de l'impact de Valoréna

Les deux objectifs de l'étude de cette campagne annuelle de surveillance sont :

- l'évaluation de la qualité de l'air par rapport aux valeurs réglementaires ;
- l'évaluation de l'impact des rejets de Valoréna sur la qualité de l'air environnante.

Depuis 2006, une mise en perspective des dépôts en dioxines et furannes mesurés dans l'environnement de Valoréna par rapport à d'autres études menées en France est réalisée.

moyens → un dispositif complet aux techniques de mesures normalisées

Valoréna, en commandant cette campagne d'évaluation, a donné son accord sur la nature du dispositif et des méthodes de mesure employées.

deux indicateurs de pollution mesurés

Le dispositif mis en œuvre par Air Pays de la Loire permet d'appréhender deux indicateurs de la pollution :

- les dépôts par la collecte et l'analyse des eaux de pluie ;
- les concentrations atmosphériques.

une campagne de mesure de 7 semaines

La campagne s'est déroulée du 30 octobre au 17 décembre 2007 prolongée jusqu'au 15 janvier 2008 pour les mesures d'oxydes d'azote. Durant cette période, le fonctionnement de l'usine a été nominal excepté un arrêt du four 1 du 18 au 22/11/07 et un arrêt du four 2 du 9 au 12/12/07.

les polluants mesurés

Les polluants suivants émis par les usines d'incinération d'ordures ménagères ont été mesurés soit dans l'air soit dans les eaux de pluie à l'aide de différentes techniques de collecte et d'analyse normalisées selon la commande passée par l'établissement Valoréna :

- **9 métaux** : As, Ni, Cd, Pb, Zn, Cr, Cu, Hg, Mn, analysés dans l'air et dans les eaux de pluie (normes FDT 90-119, NF EN ISO 5961, NF EN 1233, NF EN 1483, NF EN ISO 11-885) ;
- **l'acide chlorhydrique** via la mesure des chlorures analysés dans l'air (INRS 009 – NF ISO 10 304-2) et dans la précipitation (NF EN ISO 10304-2) ;
- **le dioxyde de soufre et le dioxyde d'azote** mesurés dans l'air (NFX 43-09 ; NFX 43-018) ;
- **les dioxines et furannes** analysés dans les dépôts (secs et humides selon Durif 2001 ; US EPA 1613).

3 sites de mesure dans l'environnement de Valoréna



Environnement de l'établissement Valoréna et implantations des sites de mesure

2 sites de mesure non influencés par Valoréna pour comparaison

Deux sites de mesure non influencés par les rejets de Valoréna (site urbain de la Chauvinière à Nantes et site rural de la Tardière en Vendée) ont été dotés de collecteurs de précipitation permettant la collecte et l'analyse des dioxines et furannes dans les eaux de pluie. Les mesures enregistrées sur ces deux sites non influencés permettent la comparaison des dépôts de dioxines et furannes avec ceux mesurés dans l'environnement de l'usine.



Localisation du site de la Chauvinière dans l'agglomération nantaise



Situation de la station de la Tardière en Vendée (site MERA)

résultats

les dépôts de dioxines et furannes

introduction sur les émissions de dioxines et furannes dans l'air en France

D'après l'inventaire du Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique (CITEPA), les émissions nationales de dioxines et furannes représentent en 2005, 220 g ITEQ (équivalent toxique international). Depuis 1990, ces émissions sont en très forte baisse. Cette diminution est observée dans l'ensemble des secteurs, en particulier grâce aux progrès réalisés dans les domaines de l'incinération des déchets et de la sidérurgie.

En 2006, l'ensemble des émissions nationales par les Usines d'Incinération des Ordures Ménagères est estimé à 8.5 grammes. Le flux était de 95 g en 2005 [2], soit une baisse d'un facteur 10 entre 2005 et 2006. Proportionnellement aux capacités de traitement et avec une émission annuelle estimée à 0,08 grammes de dioxines et furannes en 2006, Valoréna fait partie des UIOM les moins émettrices.

résultats 2007

Les résultats des dépôts de dioxines et furannes collectés dans l'environnement de Valoréna et sur les sites non influencés sont les suivants :

| dépôt total Dioxines et furannes (pg I-TEQ/m ² /j) | usine des eaux | Blottereau | vieux Doulon | La Chauvinière | La Tardière |
|---|----------------|------------|--------------|----------------|-------------|
| 2007 | 1,3 | 7,0 | 0,8 | 1,4 | 1,0 |
| 2006 | 3,3 | 7,1 | 2,4 | 2,3 | 1,3 |
| 2005 | 1,8 | 3,4 | 2,5 | 4,2 | 1,7 |

Dépôts de dioxines et furannes enregistrés dans l'environnement de Valoréna et sur les sites non influencés

Les dépôts enregistrés dans l'environnement de Valoréna sont cohérents avec ceux enregistrés autour d'autres UIOM (inférieurs à 10 pg ITEQ/m²/j).

Sachant que selon Durif, seule une différence supérieure à 10 pg ITEQ/m²/j doit être considérée comme significative, les niveaux mesurés en 2007 dans l'environnement de Valoréna, en milieu urbain à Nantes et dans la station MERA (site de la Tardière) sont du même ordre de grandeur.

Dans l'environnement de Valoréna, à Nantes et à la Tardière, les dépôts enregistrés en 2007 sont proches de ceux mesurés les années précédentes. La toxicité des dépôts recueillis est majoritairement due aux 1,2,3,7,8-PeCDD et 2,3,4,7,8-PeCDF. En termes de concentrations les teneurs dans l'environnement de l'établissement sont proches de celles de la station urbaine de la Chauvinière avec des niveaux plus élevés sur le site du Blottereau. Les secteurs résidentiel et tertiaire contribuant pour 10% à l'ensemble des émissions nationales de dioxines et furannes en 2005 ; [1], les sites environnant l'usine doivent comme le site de Chauvinière être sous l'influence de ces émissions urbaines. Les concentrations enregistrées à MERA sont systématiquement inférieures compte tenu de son éloignement des sources urbaines.

En conclusion, les dépôts mesurés à proximité de l'établissement selon la méthode de mesure utilisée sont faibles et ne montrent pas d'impact significatif des rejets de dioxines et furannes de Valoréna lors de la période de prélèvement.

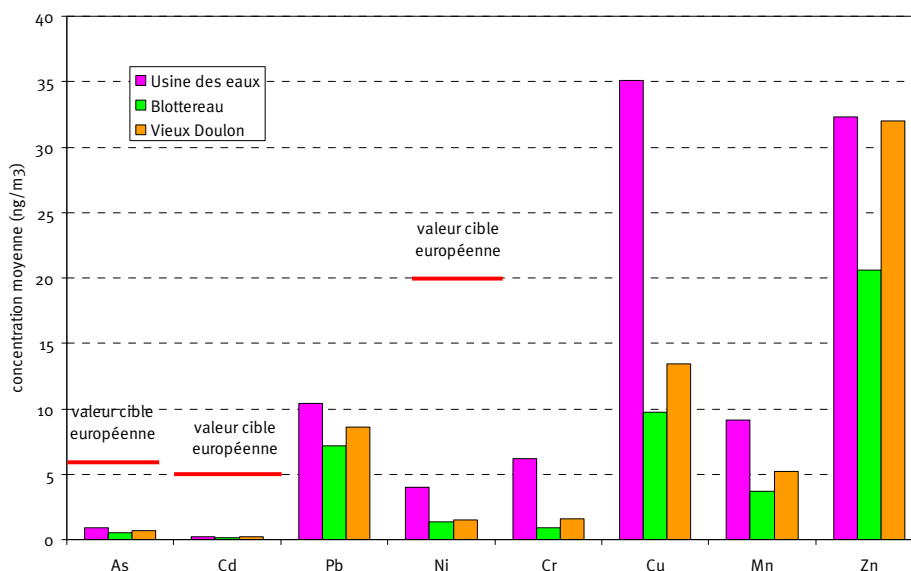
l'acide chlorhydrique dans l'air

Les teneurs hebdomadaires en acide chlorhydrique ont évolué entre 0,1 et 0,5 µg/m³. Les niveaux obtenus en 2007 sont équivalents à ceux des années précédentes. À titre de comparaison, les niveaux en chlorures gazeux relevés par AIRNORMAND en 2002 sur 4 sites ruraux avant la réalisation d'une Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères variaient de 0,5 à 2 µg/m³.

Les rejets d'HCl de l'usine n'ont pas été détectés dans les concentrations moyennes au sol mesurées dans l'environnement de l'établissement.

les métaux lourds dans l'air

Les concentrations moyennes en métaux mesurées sur chaque site sont reportées dans le graphique ci-après :



Concentrations moyennes 2007 en métaux mesurées dans l'environnement de Valoréna

Les métaux mesurés peuvent se répartir en trois classes de concentration :

- les éléments majeurs : Zn et Cu dont les teneurs moyennes se situent au dessus de 10 ng/m³ ;
- les éléments mineurs : Cr, Pb, Mn et Ni dont les concentrations moyennes sont comprises le plus souvent entre 1 et 10 ng/m³ ;
- les éléments traces : As, Hg et Cd dont les niveaux sont soit le plus souvent indétectables, soit légèrement au-dessus du seuil de quantification.

Cette classification est identique à celle observée les années précédentes. En particulier, nous retrouvons comme l'année passée des niveaux de cuivre, de nickel, de chrome et de manganèse plus élevés à l'Usine des Eaux confirmées par les mesures effectuées dans les eaux de pluie.

comparaison aux normes

En extrapolant à une année les résultats obtenus autour de Valoréna pendant les 7 semaines, il est très vraisemblable que l'objectif de qualité pour le plomb ainsi que les valeurs cibles européennes pour As, Ni et Cd soient respectés dans l'environnement de Valoréna.

comparaison à un autre site instrumenté en 2007

Air Pays de la Loire a réalisé en 2007 un suivi des teneurs hebdomadaires en As, Ni, Cd et Pb à Saint-Étienne-de-Montluc dans l'environnement de la centrale EDF de Cordemais sur un site potentiellement exposé aux rejets de la centrale. Les niveaux en métaux enregistrés dans l'environnement de Valoréna sont légèrement supérieurs à ceux relevés à Saint-Etienne-de-Montluc. Cette situation peut s'expliquer par des émissions diffuses plus importantes dans une agglomération telle que Nantes. Les concentrations restent cependant faibles en comparaison avec les seuils réglementaires.

indications sur l'impact de Valoréna

Un croisement a été réalisé en calculant sur chaque site la relation entre les heures d'influence de l'établissement Valoréna et les concentrations en métaux enregistrées. Dans l'ensemble, aucune relation n'est mise en évidence.

En conclusion, les émissions en métaux de l'établissement ne conduisent pas à une augmentation détectable des concentrations dans l'air mesurées à proximité.

historique

Depuis 3 ans, nous enregistrons des teneurs en cuivre, manganèse et chrome, supérieures à celles des années précédentes notamment à cause des niveaux plus élevés sur le site de l'Usine des Eaux.

le dioxyde d'azote dans l'air

La pollution moyenne en NO₂ enregistrée à l'usine des eaux est 7 % plus faible que celle enregistrée dans le centre ville de Nantes. Cette situation est liée à la position centrale de la station du Jardin des Plantes, en lien avec des émissions polluantes d'origine automobile plus importantes. Les niveaux de pointe (maxima horaires) en dioxyde d'azote sont demeurés faibles à modérés et inférieurs au seuil d'information de la population.

L'analyse de la pollution en fonction de la direction des vents (rose de pollution) ne montre pas d'impact détectable des rejets de l'usine sur les teneurs atmosphériques en NO₂ mesurées à proximité.

conclusions et perspectives une qualité de l'air typique d'un milieu urbain

De manière générale et comme les années précédentes, les niveaux de pollution (en termes de dépôts et de concentrations) ne montrent pas d'impact significatif des rejets de Valoréna durant la période d'étude. Les polluants réglementés sont nettement en dessous des seuils réglementaires et sont aussi représentatifs des teneurs habituellement observées en milieu urbain. Nous notons toutefois comme en 2006, des teneurs en cuivre, chrome et manganèse plus élevées sur le site de l'Usine des Eaux que sur les autres sites.

introduction

Les arrêtés préfectoraux du 9 décembre 1998 et du 14 avril 2003 imposent à l'exploitant de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) Valoréna à Nantes (Loire-Atlantique) une surveillance annuelle de la qualité de l'air dans son environnement.

Depuis 2000, Air Pays de la Loire, réalise cette surveillance par la mesure des polluants atmosphériques suivants : métaux lourds, acide chlorhydrique et dioxyde d'azote. En 2003, ce dispositif a été complété par la mesure des dépôts totaux de dioxines et furannes dans l'environnement de Valoréna et sur deux autres sites non influencés par l'usine.

Afin de prendre en compte les dernières techniques les plus sensibles pour la collecte de certains polluants, Air Pays de la Loire a rénové en 2005 le dispositif mis en œuvre, notamment la mesure directe d'acide chlorhydrique dans l'air et l'introduction d'une coupure granulométrique (PM₁₀) pour la mesure des métaux.

Ce rapport regroupe les résultats obtenus lors de la campagne de mesure qui s'est déroulée du 30 octobre au 17 décembre 2007 prolongée jusqu'au 15 janvier 2008 pour les mesures d'oxydes d'azote.

Il présente successivement :

- le dispositif de mesure mis en œuvre ;
- les résultats de mesure et leur interprétation en termes de suivi réglementaire et de contribution des activités de Valoréna sur les concentrations enregistrées.

le dispositif mis en oeuvre

Valoréna, en commandant cette campagne d'évaluation, a donné son accord sur la nature du dispositif et des méthodes de mesure employées.

Un dispositif complet a été mis en œuvre pour la surveillance de la qualité de l'air dans l'environnement de Valoréna. Il permet d'appréhender deux indicateurs de la pollution atmosphérique :

- les concentrations atmosphériques via des mesures directement dans l'air ;
- les retombées atmosphériques (dépôts) via la collecte et l'analyse des eaux de pluie.

Plusieurs polluants (9 métaux, acide chlorhydrique, oxydes d'azote, dioxines et furannes) ont été mesurés soit dans l'air soit dans les eaux de pluie à l'aide de différentes techniques de collecte et d'analyse normalisées.

Le dispositif est composé de 5 sites de mesure :

- 3 situés dans l'environnement immédiat de Valoréna ;
- 2 non influencés pour comparaison.

3 sites de mesure dans l'environnement de Valoréna

3 sites localisés dans les zones de retombées maximales

Le choix de l'implantation des 3 stations de mesure a été défini en tenant compte à la fois :

- de la zone de retombées maximales au sol du panache dans les conditions de stabilités atmosphériques les plus fréquemment rencontrées (classes météorologiques C et D selon la classification de Pasquill) ;
- de la direction des vents dominants (sud-ouest et nord-est) ;
- de la présence de zones d'habitation ;
- de la disponibilité d'infrastructures d'accueil sur le terrain.

Les caractéristiques des 3 sites de mesure retenus sont récapitulées dans le tableau 1.

| N° Site | Nom | Adresse ou localisation | Distance à l'UIOM | Particularité |
|---------|----------------|--------------------------|---------------------------|---|
| 1 | USINE DES EAUX | Boulevard de Seattle | 1 250 mètres au sud-ouest | sous les vents dominants de nord-est (principalement en période estivale) |
| 2 | BLOTTEREAU | Parc du Grand Blottereau | 300 mètres au nord | Dans le local technique des Pépinières; sous les vents dominants de sud |
| 3 | VIEUX DOULON | Rue Giffard | 1 150 mètres au nord-est | Sous les vents dominants de sud-ouest; au sein d'un quartier résidentiel |

Tableau 1 : caractéristiques des sites de mesure

La carte suivante montre l'emplacement des sites :



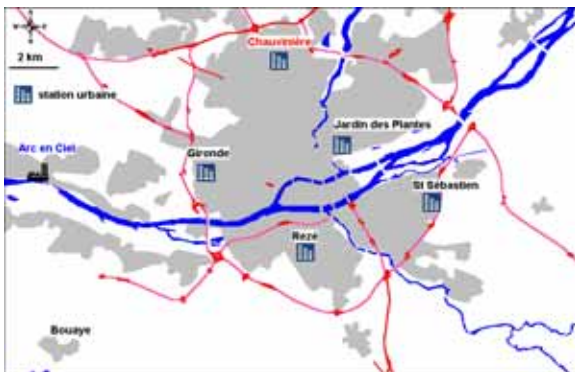
Carte 1 : environnement de l'établissement Valoréna et implantations des sites de mesure

Il faut noter ici la présence dans l'environnement de l'usine d'incinération Valoréna de deux autres émetteurs industriels :

- le site de TEREOS, société de raffinage et de conditionnement de sucre, localisé à 4 500 mètres au sud ouest sur l'île Beaulieu. La principale installation de combustion de cet établissement est une chaudière au charbon. Les 3 autres chaudières fonctionnent au gaz naturel ;
- la centrale thermique ELYO, localisée à 1 km au sud ouest de l'UIOM. L'installation fonctionne au fuel lourd et au gaz naturel en appoint et secours de l'UIOM.

2 sites de mesure non influencés par Valoréna

Deux sites de mesure non influencés par les rejets de Valoréna (site urbain de la Chauvinière à Nantes et site rural de la Tardière en Vendée) ont été dotés de collecteurs de précipitation permettant la collecte et l'analyse des dioxines et furannes dans les eaux de pluie. Les mesures enregistrées sur ces deux sites non influencés par les rejets de Valoréna permettent de fournir une référence pour les valeurs de dépôts de dioxines et furannes en environnement urbain et rural.



Carte 2 : localisation du site de la Chauvinière dans l'agglomération nantaise

Carte 3 : situation de la station de la Tardière en Vendée

deux indicateurs de la pollution atmosphérique

les concentrations atmosphériques

Sur trois sites (Usine des Eaux, Blottereau, Vieux Doulon), les concentrations dans l'air des polluants suivants ont été mesurées :

- 9 métaux lourds visés par l'arrêté ministériel du 25 janvier 1991 relatif aux installations d'incinération de résidus urbains, arsenic (As), cadmium (Cd), chrome (Cr), cuivre (Cu), manganèse (Mn), mercure (Hg), nickel (Ni), plomb (Pb). En complément, le zinc (Zn) a également été analysé pour son potentiel supposé à tracer les émissions des Usines d'Incinération d'Ordures Ménagères ;
- chlorures (Cl) en phase aérosols (sels de mer) et l'acide chlorhydrique (HCl).

Les oxydes d'azote ont été mesurés sur le site de l'Usine des Eaux.

Une description complète des techniques de collecte et d'analyse ainsi que des normes utilisées est reportée en annexe 2.

les retombées atmosphériques

Conformément aux arrêtés préfectoraux du 9 décembre 1998 et du 14 avril 2003, une collecte des dépôts secs et humides est effectuée sur les trois sites (Usine des Eaux, Blottereau, Vieux Doulon) pour une analyse en laboratoire des métaux, des chlorures et sodium et des dioxines et furannes.

Des collectes de dépôts pour l'analyse des dioxines et furannes ont également été réalisées sur les sites non influencés de la Chauvinière et de la Tardière.

Une description complète des techniques de collecte et d'analyse ainsi que des normes utilisées est reportée en annexe 2.

récapitulatif

Le tableau suivant récapitule pour l'ensemble des sites de mesure le type d'indicateurs appréhendé et les polluants mesurés.

| Nom Site | Typologie | Indicateurs appréhendés | Polluants mesurés |
|----------------|---|-------------------------------|---|
| Usine des Eaux | Industriel dans l'environnement de Valoréna | Concentrations atmosphériques | <ul style="list-style-type: none"> • As, Cd, Cr, Cu, Mn, Hg, Ni, Pb, Zn • HCl et chlorures particulaires • NOx |
| | | Dépôts | Dioxines et furannes As, Cd, Cr, Cu, Mn, Hg, Ni, Pb, Zn Chlorures et sodium |
| Blottereau | Industriel dans l'environnement de Valoréna | Concentrations atmosphériques | <ul style="list-style-type: none"> • As, Cd, Cr, Cu, Mn, Hg, Ni, Pb, Zn • HCl et chlorures particulaires |
| | | Dépôts | Dioxines et furannes As, Cd, Cr, Cu, Mn, Hg, Ni, Pb, Zn Chlorures et sodium |
| Vieux Doulon | Industriel dans l'environnement de Valoréna | Concentrations atmosphériques | <ul style="list-style-type: none"> • As, Cd, Cr, Cu, Mn, Hg, Ni, Pb, Zn • HCl et chlorures particulaires |
| | | Dépôts | Dioxines et furannes As, Cd, Cr, Cu, Mn, Hg, Ni, Pb, Zn Chlorures et sodium |
| La Chauvinière | Urbain non influencé par Valoréna | Dépôts | <ul style="list-style-type: none"> • dioxines et furannes |
| La Tardière | Rural non influencé par Valoréna | Dépôts | <ul style="list-style-type: none"> • dioxines et furannes |

Tableau 2 : typologie des sites, indicateurs et polluants mesurés

les périodes de mesure

La campagne d'évaluation de la qualité de l'air dans l'environnement de Valoréna s'est déroulée entre le 30 octobre et le 17 décembre 2007 prolongée jusqu'au 15 janvier 2008 pour les mesures de NOx. Durant cette période, l'usine a fonctionné en régime nominal excepté un arrêt du four 1 du 18 au 22/11/07 et un arrêt du four 2 du 9 au 12/12/07. Le tableau suivant résume les différentes périodes d'échantillonnage pour les métaux et l'acide chlorhydrique. La période de prélèvement des retombées atmosphériques a été comprise entre le 30 octobre et le 17 décembre 2007.

Des phénomènes parasites très localisés perturbant la mesure de NOx nous ont contraint d'installer un laboratoire mobile au niveau de l'ancienne conciergerie de l'Usine des Eaux. Les mesures automatiques d'oxydes d'azote ont été validées du 23 novembre au 15 janvier 2008.

| périodes | date début | date fin |
|----------|------------|----------|
| 1 | 30/10/07 | 07/11/07 |
| 2 | 07/11/07 | 14/11/07 |
| 3 | 14/11/07 | 21/11/07 |
| 4 | 21/11/07 | 28/11/07 |
| 5 | 28/11/07 | 05/12/07 |
| 6 | 05/12/07 | 10/12/07 |
| 7 | 10/12/07 | 17/12/07 |

Tableau 3 : périodes de mesure des métaux et de l'acide chlorhydrique

les résultats

L'analyse suivante présente successivement :

- les conditions météorologiques observées durant la campagne de mesure ;
- l'interprétation des résultats de retombées atmosphériques ;
- l'interprétation des résultats des concentrations mesurées dans l'air.

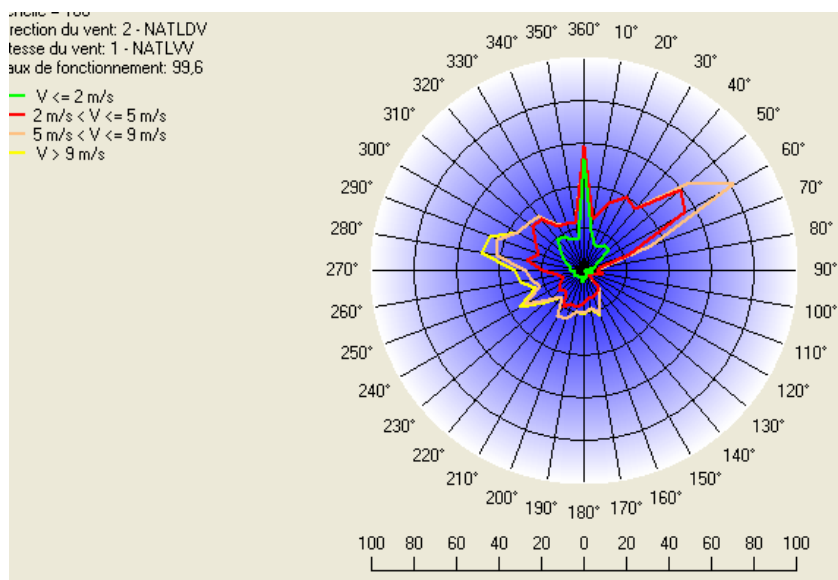
situations météorologiques durant la campagne

Les caractéristiques des situations météorologiques observées pour chacune des périodes de la campagne sont données dans le tableau ci-dessous :

| Période | commentaires |
|---------|--|
| 1 | Vents modérés à assez fort de Nord est |
| 2 | Vents modérés à assez fort d'Ouest Nord Ouest |
| 3 | Vents modérés à assez fort de Sud Sud Est et de Nord Est |
| 4 | Vents faibles à modérés de secteur Nord Ouest à Nord Est |
| 5 | Vents forts de sud ouest |
| 6 | Vents forts de sud ouest à ouest |
| 7 | Vents modérés à assez fort de Nord Est |

Tableau 4 : caractéristiques hebdomadaires des vents

L'analyse de la direction des vents sur la totalité de la campagne (cf. rose des vents ci-après) montre l'apparition de vents de sud-ouest et de nord-est conformes aux normales.



Graphique 1 : rose des vents sur la totalité de la campagne (30 octobre au 17 décembre 2007)

Le tableau ci-après récapitule le nombre d'heures hebdomadaires où les vents ont porté les rejets de l'usine en direction des sites de mesure.

NB : des secteurs de faible écart angulaire (+/- 10 °) sont considérés afin de respecter le caractère directionnel du panache.

| semaine | Site | | |
|--------------|----------------|------------|--------------|
| | Usine des Eaux | Blottereau | Vieux Doulon |
| | 62°-82° | 137°-157° | 189°-209° |
| 1 | 11 | 0 | 0 |
| 2 | 0 | 0 | 0 |
| 3 | 8 | 26 | 1 |
| 4 | 0 | 0 | 1 |
| 5 | 0 | 0 | 26 |
| 6 | 0 | 0 | 4 |
| 7 | 32 | 0 | 0 |
| total | 51 | 26 | 32 |

Tableau 5 : nombre d'heures hebdomadaires d'influence de Valoréna

Sur la totalité de la campagne, l'Usine des Eaux a été le site le plus fréquemment sous les vents de Valoréna. Les sites du Blottereau et du Vieux Doulon ont été sous les vents de l'établissement dans les mêmes proportions.

mesure des retombées atmosphériques

mesure des dépôts de dioxines et furannes

introduction sur les émissions de dioxines et furannes dans l'air en France

D'après l'inventaire du Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique (CITEPA), organisme spécialisé dans le calcul des émissions dans l'air, les émissions nationales de dioxines et furannes représentent en 2005, 220 g ITEQ (équivalent toxique international) [1]. Depuis 1990, ces émissions sont en très forte baisse (-88% soit -1 548 g ITEQ). Cette diminution est observée dans l'ensemble des secteurs, en particulier grâce aux progrès réalisés dans les domaines de l'incinération des déchets et de la sidérurgie. Les secteurs qui contribuent principalement aux émissions de dioxines et furannes en 2005 sont :

- l'industrie manufacturière (45%),
- la transformation de l'énergie (43%),
- le résidentiel/tertiaire (10%).

Les autres secteurs (transport, agriculture) ont une contribution marginale (moins de 1%).

La majeure partie des émissions issues de la transformation de l'énergie est engendrée par l'incinération des déchets avec récupération d'énergie (97% des émissions de ce secteur en 2005).

Les émissions de dioxines et furannes par l'ensemble des Usines d'Incinération d'Ordures Ménagères en France sont reportées sur le site Internet du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables (www.ecologie.gouv.fr). Le flux de dioxines émis par les usines d'incinération d'ordures ménagères en 2006, calculé sur la base des mesures réalisées à l'émission de ces installations, est de 8,5 g [2]. Le flux était de 95 g en 2005 soit une baisse d'un facteur 10 entre 2005 et 2006. Proportionnellement aux capacités de traitement et avec une émission annuelle estimée à 0,08 grammes de dioxines et furannes en 2006, Valoréna fait partie des UIOM les moins émettrices [2].

rappel sur le dispositif mis en place

Les 3 sites de mesure situés dans l'environnement de Valoréna (Usine des Eaux, Blottereau et Vieux Doulon) ont été pourvus de collecteurs. Deux autres sites non influencés par l'UIOM (la Chauvinière à Nantes et la station rurale d'Air Pays de la Loire localisée à la Tardière en sud-est Vendée) ont également disposé de ce type d'appareillage.

résultats 2007

Le tableau 6 regroupe pour les 5 sites de mesure les dépôts exprimés en pg (équivalent toxique)/m²/jour. Un rappel des dépôts mesurés en 2006 et 2005 est également mentionné.

| dépôt total Dioxines et furanes (pg I-TEQ/m ² /j) | usine des eaux | Blottereau | vieux Doulon | La Chauvinière | La Tardière |
|--|----------------|------------|--------------|----------------|-------------|
| 2007 | 1,3 | 7,0 | 0,8 | 1,4 | 1,0 |
| 2006 | 3,3 | 7,1 | 2,4 | 2,3 | 1,3 |
| 2005 | 1,8 | 3,4 | 2,5 | 4,2 | 1,7 |

Tableau 6 : dépôts de dioxines et furannes enregistrés dans l'environnement de Valoréna et sur les sites non influencés

Cette année la comparaison a été étendue à des études récentes menées en France entre 2004 et 2007. Le tableau 7 résume des dépôts de dioxines et furannes enregistrés par plusieurs études dans différents types d'environnement.

| Type d'environnement | Dépôts totaux en dioxines et furannes (pg I-TEQ/m ² /j) | Remarques | Références |
|---|--|--|---------------------------------|
| Rural | 1.0 | Moyenne sur 2 mois (automne 2007) – 1 site de mesure | Cette étude |
| Urbain | 1.4 | Moyenne sur 2 mois (automne 2007) – 1 site de mesure | Cette étude |
| Dans l'environnement de l'UIOM Valoréna | 0.8 - 7 | Moyenne sur 2 mois (automne 2007) – 3 sites de mesure | Cette étude |
| Rural | 1.2 - 8 | Suivi continu en zone rurale à Bayreuth en 1994 et 1995 | Horstmann, 1997 [3] |
| Rural | 5 - 20 | Dépôts typiques avant mise aux normes des UIOM | Durif, 2001 [4] |
| Urbain | 10 - 85 | Dépôts typiques avant mise aux normes des UIOM | Durif, 2001 [4] |
| Proche d'une source | Jusqu'à 1000 | Dépôts typiques avant mise aux normes des UIOM | Durif, 2001 [4] |
| Urbain | 0.42 - 0.7 | Moyennes sur 2 mois (5/10/04 au 29/11/04) - 2 sites | Lig'Air, 2004 [5] |
| Rural | 0.07 - 0.18 | Moyennes sur 2 mois (5/10/04 au 29/11/04) - 1 site | Lig'Air, 2004 [5] |
| Dans l'environnement de l'UIOM de Saran (Loiret) | 0.06 - 0.7 | Moyennes sur 2 mois (juin-juillet 2004) - 4 sites | Lig'Air, 2004 [6] |
| Dans l'environnement de l'UIOM de Saran (Loiret) | 0.08 - 2.87 | Moyennes sur 2 mois (mars-avril 2005) - 4 sites | Lig'Air, 2005 [7] |
| Dans l'environnement de l'UIOM de Saran (Loiret) | 0.037- 0.860 | Moyennes sur 2 mois (11/05/06 au 10/07/06 - 4 sites | Lig'Air, 2006 [12] |
| Dans l'environnement de l'UIOM de Rochefort (Charente Maritime) | 2.1 - 164 | Moyennes sur 2 mois (15/10/04 -15/12/04) - 4 sites – mesures réalisées avant la mise aux normes de l'UIOM. | ATMO Poitou Charentes, 2005 [8] |
| Dans l'environnement de l'UIOM d'Angoulême et d'une cimenterie (Charentes) | 0.76 - 1.1 | Moyennes sur 2 mois (24/11/05 – 24/01/06) - 2 sites | Atmo Poitou Charentes 2006 [9] |
| Dans l'environnement de l'UIOM de Poitiers (Charente Maritime) | 0.64 - 1.95 | Moyennes sur 2 mois (26/04/07 au 28/06/07) - 4 sites | Atmo Poitou Charentes 2007 [13] |
| Dans l'environnement de l'UIOM de Rouen et d'une station d'épuration (Seine Maritime) | 2.5 - 7.1 | Moyennes sur 2x2 mois 01/12/05 au 21/02/06 & 21/02/06 au 21/04/06 - 7 sites | Air Normand 2006 [10] |

Tableau 7 : dépôts de dioxines et furannes mesurés dans différents environnements

Ces tableaux appellent les commentaires suivants :

Il faut souligner que les valeurs mentionnées par Horstmann [3] et Durif [4] ont été mesurées avant la mise aux normes des UIOM suite à l'application de la directive européenne du 2000/76/CE du 4 décembre 2000. L'extrapolation de la typologie des stations mentionnées dans ces deux études aux mesures postérieures à la mise aux normes doit donc être menée avec précaution.

Les dépôts enregistrés dans l'environnement de Valoréna sont cohérents avec ceux enregistrés autour d'autres UIOM (inférieurs à 10 pg ITEQ/m²/j).

Sachant que selon Durif [4], seule une différence supérieure à 10 pg ITEQ/m²/j doit être considérée comme significative, les niveaux mesurés en 2007 dans l'environnement de Valoréna, en milieu urbain à Nantes et dans la station MERA (site de la Tardière) sont similaires. La concentration de 7 pg ITEQ/m²/j relevée en 2007 sur le site de Blottereau, numériquement plus élevée que les deux autres sites dans l'environnement de l'usine, doit être considérée comme étant qualitativement du même ordre de grandeur.

Dans l'environnement de Valoréna, à Nantes et à la Tardière, les dépôts enregistrés en 2007 sont proches de ceux mesurés en 2006 et 2005.

En conclusion les dépôts mesurés à proximité de l'établissement selon la méthode de mesure utilisée sont faibles et ne montrent pas d'impact significatif des rejets de dioxines et furannes de Valoréna durant la période de prélèvement.

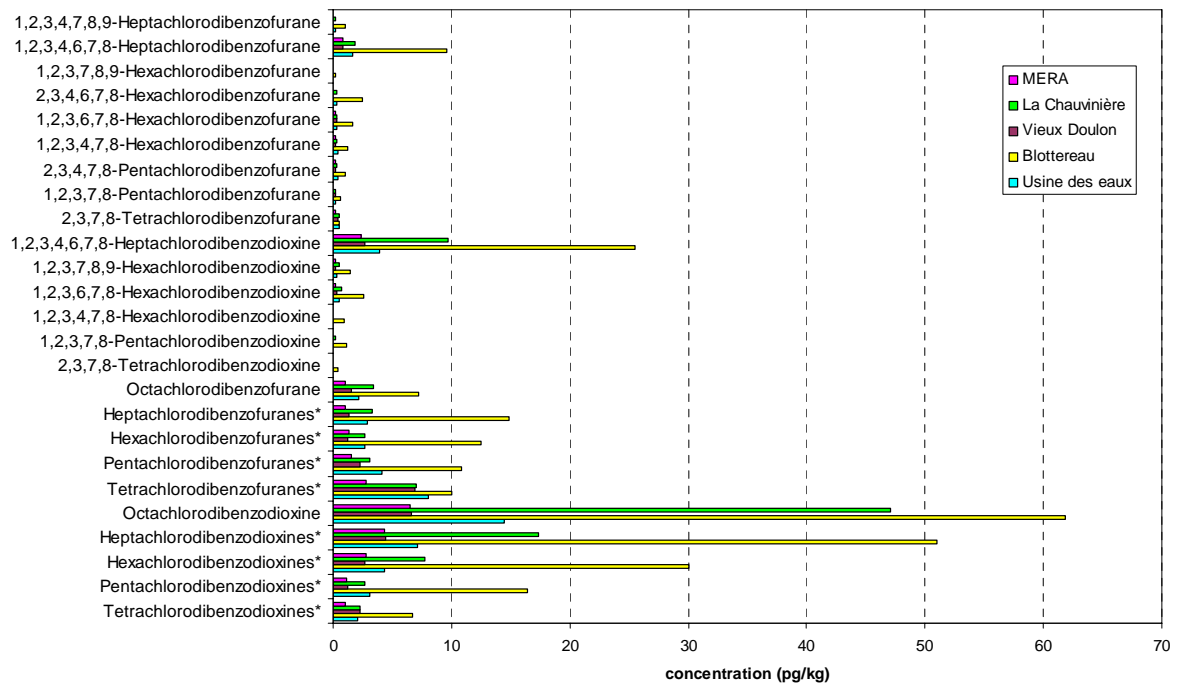
Étude des profils des dioxines et furannes :

Les graphiques ci-après représentent les profils des congénères identifiés dans l'environnement de l'usine.

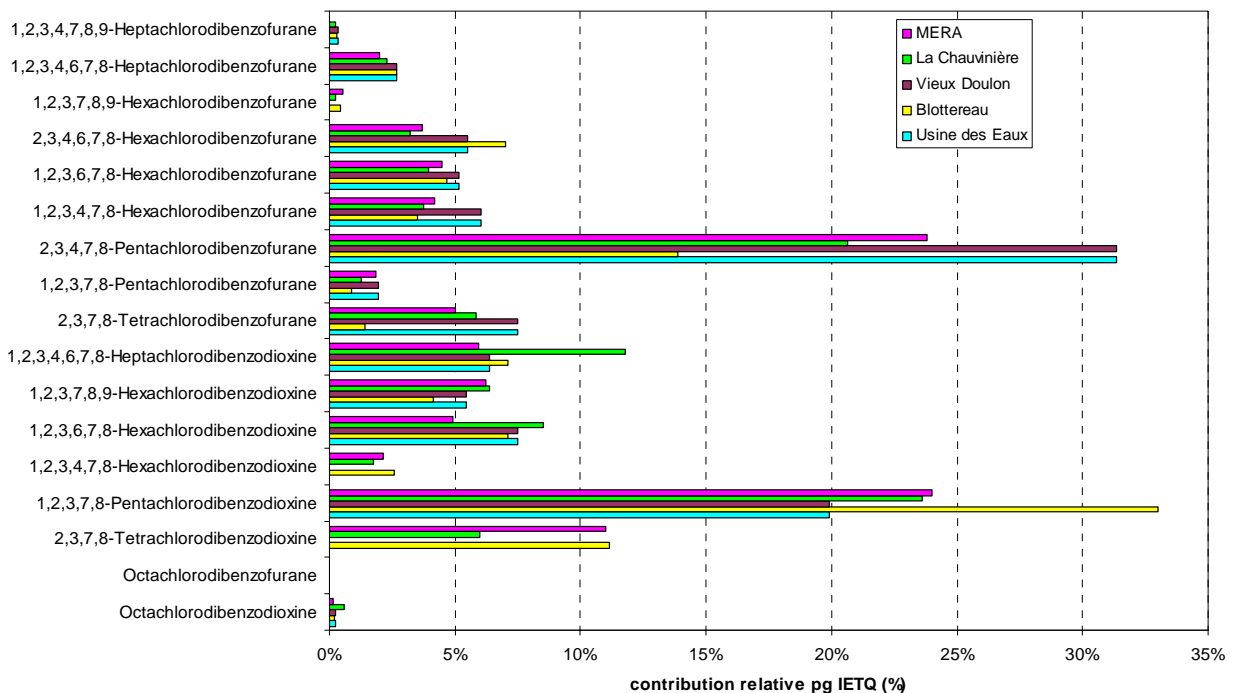
L'ensemble des congénères a été détecté. La dioxine la plus fréquemment rencontrée, l'octachlorodibenzodioxine, est ici aussi la plus fréquemment représentée, mais son caractère toxique est faible. La toxicité des dépôts recueillis est majoritairement due aux 1,2,3,7,8-PeCDD et 2,3,4,7,8-PeCDF.

Le profil des congénères relevés dans l'environnement de l'usine est très semblable à ceux des stations non influencées par l'usine, La Chauvinière et MERA.

Les teneurs dans l'environnement de l'établissement sont proches de celles de la station urbaine de la Chauvinière avec toutefois des niveaux plus élevés sur le site du Blottereau. Rappelons ici que les secteurs résidentiel et tertiaire contribuaient pour 10% à l'ensemble des émissions nationales de dioxines et furannes en 2005 ; [1]. Les sites environnant l'usine doivent comme le site de Chauvinière être sous l'influence de ces émissions urbaines. Les concentrations enregistrées à MERA sont systématiquement inférieures compte tenu de son éloignement des sources urbaines.



Graphique 2 : Profils des congénères toxiques et non toxiques[†] mesurés dans l'environnement de Valoréna en pg/kg.



Graphique 3 : Profils des congénères toxiques mesurés dans l'environnement de Valoréna, teneurs relatives en équivalent toxique.

[†] les congénères marqués d'un * ne sont pas toxiques

retombées totales et solubles en métaux lourds, en ions chlorure et sodium

Les résultats d'analyse sont reportés dans le tableau 8 :

| ANALYSES | UNITES | Usine des Eaux (sur brut) | Usine des Eaux (sur soluble) | Blottereau (sur brut) | Blottereau (sur soluble) | Vieux Doulon (sur brut) | Vieux Doulon (sur soluble) |
|-----------|-------------------|------------------------------|---------------------------------|--------------------------|-----------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| Arsenic | µg.m(-2).jour(-1) | - | - | 0,77 | - | - | - |
| Cadmium | µg.m(-2).jour(-1) | 0,12 | 0,12 | 0,34 | 0,11 | 0,19 | 0,12 |
| Chlorures | mg.m(-2).jour(-1) | 35,91 | - | 22,38 | - | 24,32 | - |
| Chrome | µg.m(-2).jour(-1) | 3,64 | 0,59 | 1,63 | 0,11 | 1,69 | 0,50 |
| Cuivre | µg.m(-2).jour(-1) | 25,40 | 14,48 | 7,93 | - | 9,18 | 5,13 |
| Manganèse | µg.m(-2).jour(-1) | 13,29 | 8,50 | 10,53 | 0,57 | 10,30 | 1,72 |
| MES | mg.m(-2).jour(-1) | 14,66 | - | 9,04 | - | 21,46 | - |
| Mercuré | µg.m(-2).jour(-1) | - | - | - | - | - | - |
| Nickel | µg.m(-2).jour(-1) | 17,44 | 16,61 | 8,59 | 0,77 | 7,58 | 7,03 |
| Plomb | µg.m(-2).jour(-1) | 2,64 | - | 3,30 | - | 2,60 | 0,36 |
| Sodium | mg.m(-2).jour(-1) | 17,73 | 17,34 | 10,99 | 10,83 | 12,61 | 12,40 |
| Zinc | µg.m(-2).jour(-1) | 0,24 | 0,24 | 0,18 | 0,16 | 0,21 | 0,21 |

Tableau 8 : retombées totales et solubles en métaux lourds en ions chlorures et sodium

Ces résultats appellent les commentaires suivants :

- les retombées en chlorures et sodium sont homogènes sur les trois sites ce qui suggère une origine commune, vraisemblablement marine ; le rapport Cl/Na⁺ étant proche du rapport existant dans l'eau de mer (1.8) ;
- nous détectons dans les eaux de pluie des traces de Cr, Cu, Mn, Pb et Ni ;
- les niveaux de Cr, Cu, Mn et Ni sont supérieurs à l'usine des eaux par comparaison aux 2 autres sites. Ceci est confirmé par les mesures directes dans l'air.

les concentrations atmosphériques

chlorures particuliers et acide chlorhydrique

Le tableau ci-dessous récapitule pour chacun des sites les concentrations hebdomadaires en chlorures particuliers et acide chlorhydrique.

Rappelons ici que le dispositif mis en œuvre en 2005 permet de distinguer la phase aérosol et gazeuse (HCl) des chlorures présents dans l’atmosphère, et apporte une amélioration importante, par rapport aux années précédentes.

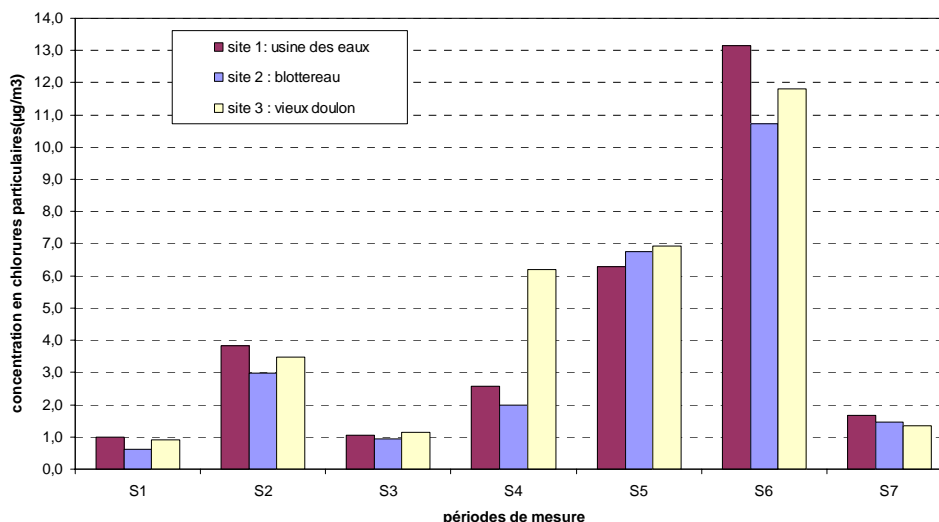
| période | Usine des Eaux | | Blottereau | | Vieux Doulon | |
|----------------|-------------------------------|---------------------------|-------------------------------|---------------------------|-------------------------------|---------------------------|
| | concentration aérosol (µg/m3) | concentration HCl (µg/m3) | concentration aérosol (µg/m3) | concentration HCl (µg/m3) | concentration aérosol (µg/m3) | concentration HCl (µg/m3) |
| 1 | 1,0 | 0,4 | 0,6 | 0,4 | 0,9 | 0,3 |
| 2 | 3,8 | 0,5 | 3,0 | 0,5 | 3,5 | 0,4 |
| 3 | 1,1 | 0,1 | 0,9 | 0,2 | 1,1 | 0,2 |
| 4 | 2,6 | 0,2 | 2,0 | 0,3 | 6,2 | 0,3 |
| 5 | 6,3 | 0,2 | 6,7 | 0,2 | 6,9 | 0,1 |
| 6 | 13,1 | 0,3 | 10,7 | 0,2 | 11,8 | 0,2 |
| 7 | 1,7 | 0,2 | 1,5 | 0,1 | 1,3 | 0,2 |
| moyenne | 4,2 | 0,3 | 3,6 | 0,3 | 4,5 | 0,3 |

Tableau 9 : concentrations en chlorures particuliers et acide chlorhydrique gazeux

chlorures particuliers

Ils sont issus essentiellement des embruns marins en provenance de l’océan.

Le graphique suivant représente l’évolution temporelle des concentrations en chlorures particuliers mesurées sur les 3 sites.



Graphique 4 : évolution des concentrations en chlorures particuliers autour de Valoréna en 2007

Ce graphique appelle les commentaires suivants :

Les concentrations en chlorures particuliers sont le plus souvent homogènes sur les 3 sites de mesure : les sites sont donc exposés à une pollution de fond océanique.

L’évolution temporelle se caractérise par des différences significatives entre les périodes de mesure avec des niveaux maxima d’environ 12 µg/m³ pendant la semaine 6 (du 20 novembre au 12 décembre).

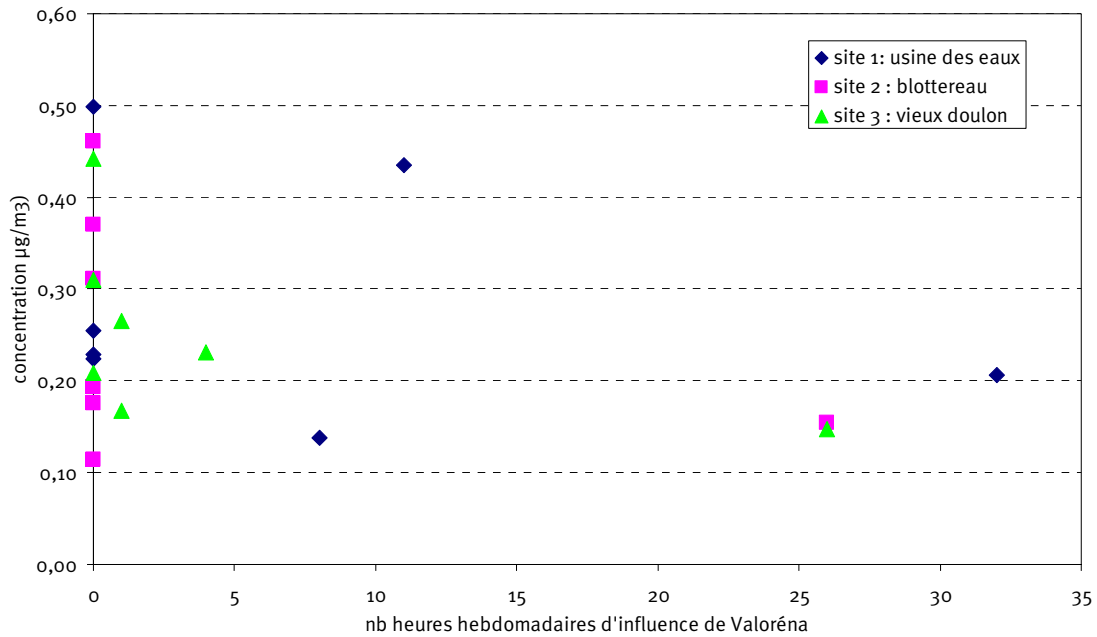
Cette évolution est à mettre en relation avec la direction et la force des vents enregistrées durant les périodes de mesure. En effet les niveaux de chlorures les plus élevés sont enregistrés durant les semaines 5 et 6 caractérisés par des vents forts ouest sud ouest portant d’embruns marins. En revanche, les niveaux minima sont enregistrés les semaines 1, 3 et 7 par vents continentaux de nord est pauvres en sels de mer.

chlorures gazeux (HCl)

Les teneurs hebdomadaires en acide chlorhydrique ont évolué entre 0,1 et 0,5 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. Les niveaux obtenus en 2007 sont équivalents avec ceux mesurés les années précédentes. À titre de comparaison, les niveaux en chlorures gazeux relevés par AIRNORMAND [11] en 2002 sur 4 sites ruraux avant la réalisation d'une Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères variaient de 0,5 à 2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

évaluation de l'impact de Valoréna sur les teneurs en HCl

Le graphique suivant montre l'évolution des concentrations en HCl mesurées sur les 3 sites en fonction du nombre d'heures où le site de mesure est sous les vents de l'usine.



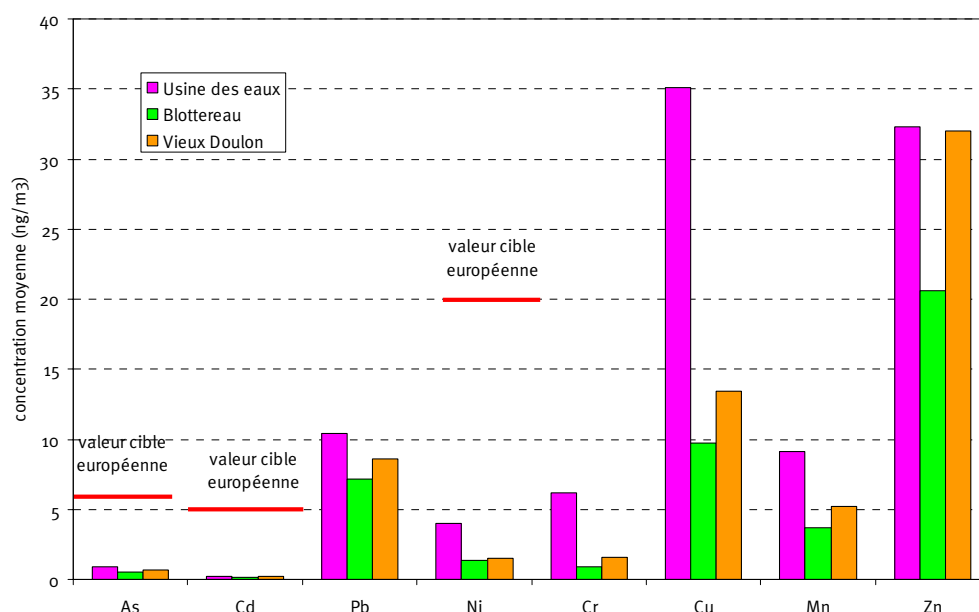
Graphique 5 : concentrations en HCl en fonction de l'influence de Valoréna

D'après ce graphique, nous ne constatons aucune relation entre le niveau de concentration et le nombre d'heures où le site est sous les vents de l'usine.

Ceci suggère alors que les rejets d'HCl de l'usine n'ont pas été détectés dans les concentrations moyennes au sol mesurées dans l'environnement de l'établissement.

les métaux lourds dans l'air

Les concentrations moyennes en métaux mesurées sur chaque site sont reportées dans le graphique suivant :



Graphique 6 : concentrations moyennes 2007 en métaux mesurés dans l'environnement de Valoréna

Les métaux mesurés peuvent se répartir en trois classes de concentration :

- les éléments majeurs : Zn et Cu dont les teneurs moyennes se situent au dessus de 10 ng/m³ ;
- les éléments mineurs : Cr, Pb, Mn et Ni dont les concentrations moyennes sont comprises le plus souvent entre 1 et 10 ng/m³ ;
- les éléments traces : As, Hg et Cd dont les niveaux sont soit le plus souvent indétectables, soit légèrement au-dessus du seuil de quantification.

Cette classification est identique à celle observée les années précédentes. En particulier, nous retrouvons comme l'année passée des niveaux de cuivre, de chrome, de Nickel et de manganèse plus élevés à l'Usine des Eaux.

comparaison aux normes

Le décret du 15 février 2002 fixe un objectif de qualité pour le plomb à 250 ng/m³ en moyenne sur une année et une valeur limite à ne pas dépasser (500 ng/m³ en moyenne sur un an).

Une comparaison stricte de ces valeurs réglementaires qui sont définies par des moyennes annuelles avec les mesures effectuées pendant 7 semaines ne peut pas être effectuée. Toutefois, on peut estimer à partir des moyennes sur la campagne de mesure les risques de dépassement de ces valeurs réglementaires.

En extrapolant à une année les résultats obtenus autour de Valoréna pendant les 7 semaines, il est très vraisemblable que l'objectif de qualité et à fortiori la valeur limite définie pour Pb, soient respectés.

La Directive 2004/107/CE du 15 décembre 2004 définit également des valeurs cibles annuelles pour As, Ni, Cd (cf. tableau 10).

| Métal | Valeur cible européenne |
|-------|-------------------------|
| As | 6 |
| Cd | 5 |
| Ni | 20 |

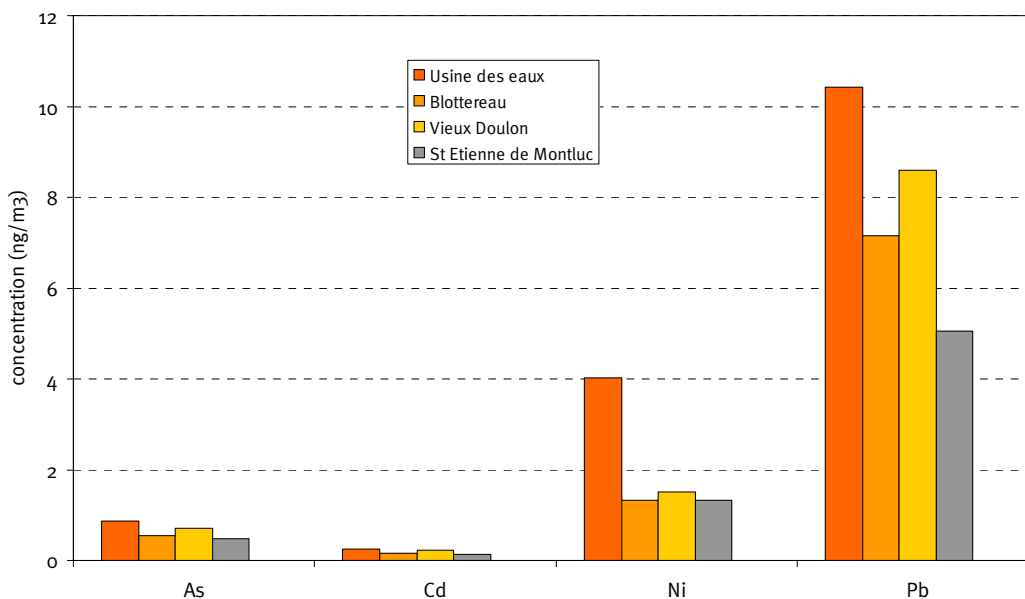
Tableau 10 : valeurs cibles européennes pour les métaux

En extrapolant à une année, les résultats obtenus durant les 7 semaines de campagne (cf. graphique 6) il est très probable que les valeurs cibles européennes soient respectées dans l'environnement de Valoréna. En effet, les concentrations moyennes représentent au maximum 20 % des valeurs cibles européennes.

comparaison à un autre site instrumenté en 2007

Dans le cadre de sa mission générale de surveillance des polluants réglementés, Air Pays de la Loire a réalisé en 2007 un suivi des teneurs hebdomadaires en As, Ni, Cd et Pb à St Etienne de Montluc dans l'environnement de la centrale EDF de Cordemais sur un site potentiellement exposé aux émissions de la centrale.

Le graphique suivant montre, pour les 4 métaux réglementaires, les niveaux enregistrés dans l'environnement de Valoréna et à St Etienne de Montluc.



Graphique 7 : concentrations moyennes en métaux mesurées dans l'environnement de Valoréna en 2007 – comparaison à St Etienne de Montluc

Les niveaux en métaux enregistrés dans l'environnement de Valoréna sont légèrement supérieurs à ceux relevés à Saint-Etienne-de-Montluc. Cette situation peut s'expliquer par des émissions diffuses plus importantes dans une agglomération telle que Nantes ; le site de Saint-Etienne-de-Montluc pouvant être considéré comme rural hors influence ponctuelle de la centrale thermique. Les concentrations restent cependant faibles en comparaison avec les seuils réglementaires (cf. graphique 6).

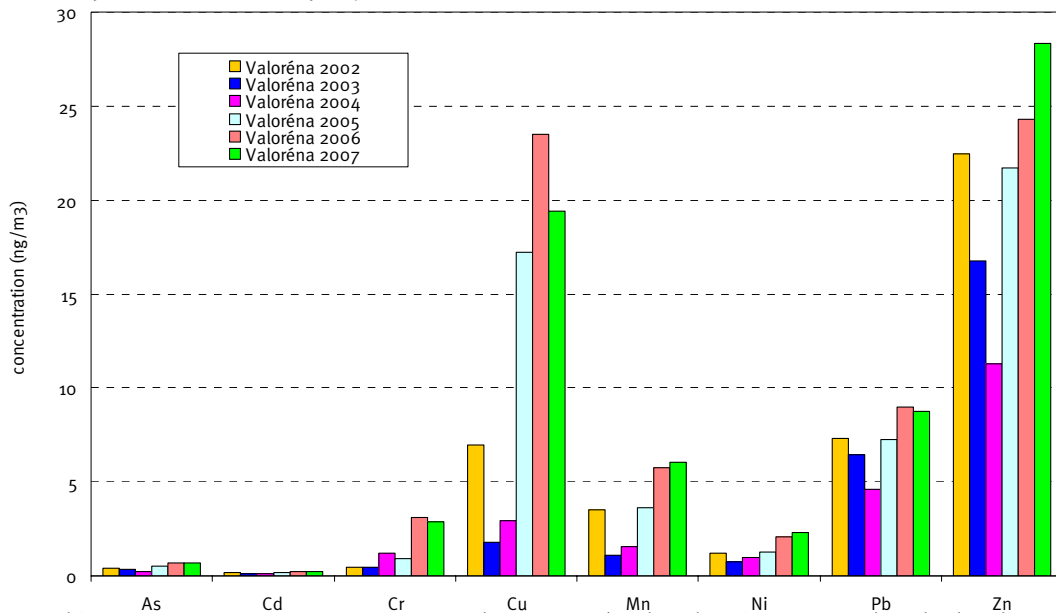
indications sur l'impact de Valoréna

Un croisement a été réalisé en calculant sur chaque site la relation entre les heures d'influence de l'établissement Valoréna et les concentrations en métaux enregistrées. Dans l'ensemble, aucune relation n'est mise en évidence.

En conclusion, les émissions en métaux de l'établissement ne conduisent pas à une augmentation détectable des niveaux.

historique

Les concentrations moyennes en métaux enregistrées durant les 6 dernières campagnes de mesure sont reportées dans le graphique suivant.



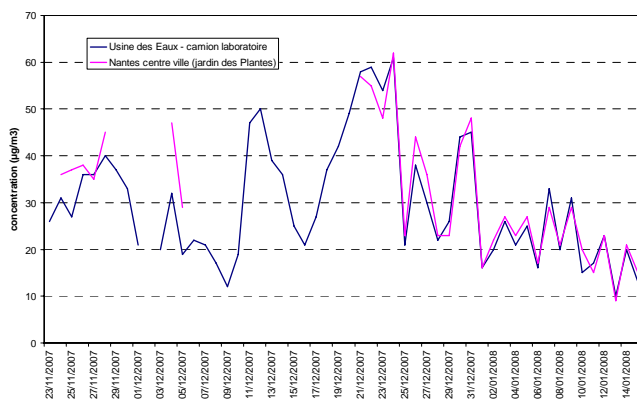
Graphique 8 : concentrations moyennes en métaux mesurées dans l'environnement de Valoréna de 2002 à 2007

Depuis 3 ans, nous enregistrons des teneurs en cuivre, manganèse et chrome, supérieures à celles des années précédentes notamment à cause des niveaux plus élevés sur le site de l'Usine des Eaux. Rappelons que ces métaux ne sont pas réglementés dans l'air ambiant.

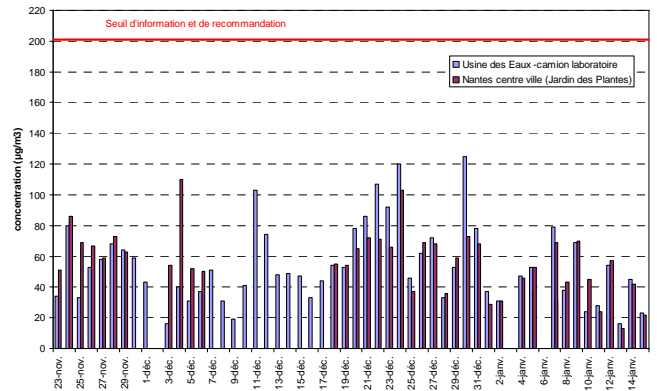
le dioxyde d'azote mesuré à l'Usine des Eaux

L'étude suivante porte sur l'analyse des niveaux moyens et maxima en dioxyde d'azote obtenus à l'usine des eaux du 23 novembre au 17 janvier 2008 à l'aide du laboratoire mobile situé au niveau de l'ancienne conciergerie de l'Usine des Eaux. Rappelons ici que des phénomènes parasites ont perturbé la mesure de NOx au niveau de l'ancien site de mesure et conduit au déplacement du matériel au sein de l'Usine des Eaux. Ces perturbations n'avaient pas été enregistrées les années antérieures.

Ces niveaux sont comparés dans les graphiques 9 et 10 avec le site urbain du Jardin des Plantes.



Graphique 9 : moyennes journalières en NO2 dans l'environnement de Valoréna durant la campagne 2007

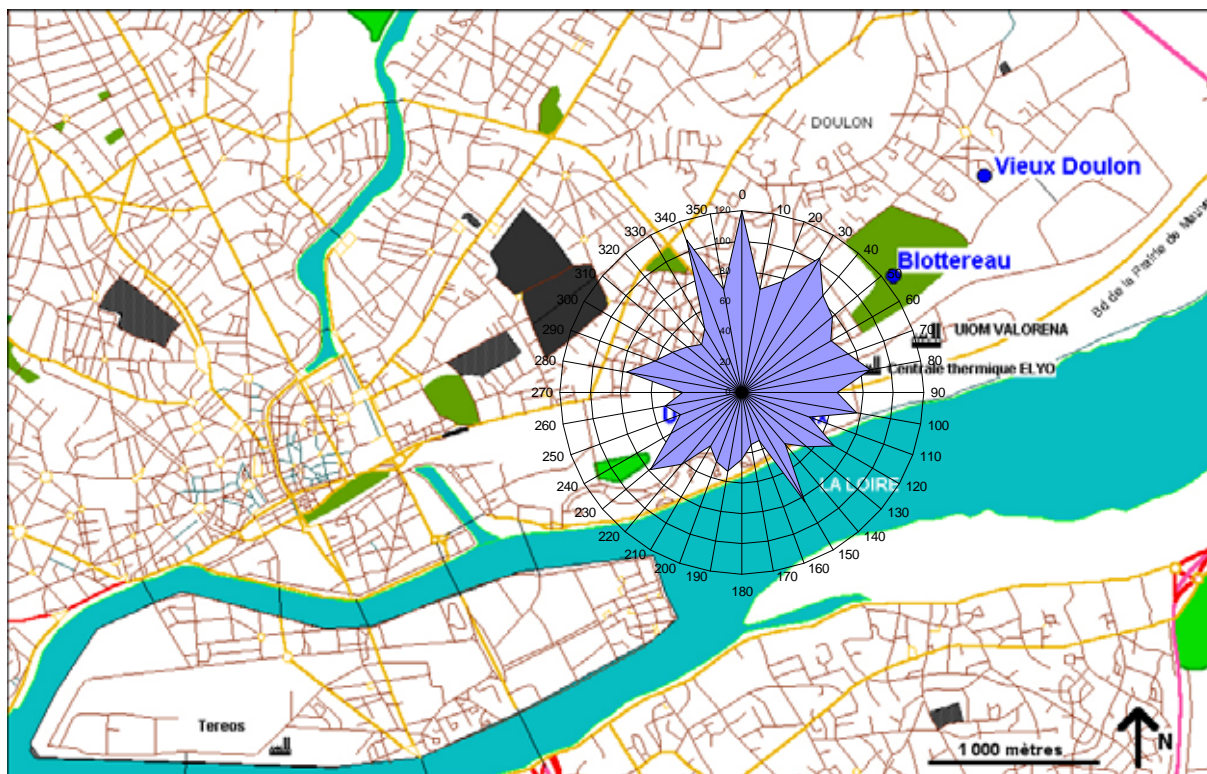


Graphique 10 : maxima horaires en NO2 dans l'environnement de Valoréna durant la campagne 2007

La pollution moyenne en NO2 enregistrée à l'Usine des Eaux est 7 % plus faible que celle enregistrée dans le centre ville de Nantes. Cette situation est liée à la position centrale de la station du Jardin des Plantes, en lien avec des émissions polluantes d'origine automobile plus importantes. Les niveaux de pointe (maxima horaires) en dioxyde d'azote sont demeurés le plus souvent faibles à modérés et inférieurs au seuil d'information de la population.

analyse de l'impact de Valoréna

L'analyse de l'impact de Valoréna est étudiée pour le dioxyde d'azote à partir de l'étude de la rose de pollution qui indique l'intensité de la pollution observée en fonction de la direction des vents. Cette représentation permet d'identifier les secteurs de vent dans lesquels les sources de pollution sont présentes.



Graphique 11 : origine de la pollution au dioxyde d'azote à l'Usine des Eaux (niveaux de pointe)

Pour des directions de vent comprises entre 60° et 80° soient des vents en provenance de l'UIOM, aucune augmentation particulière des niveaux en NO_2 n'est détectée. Ceci suggère que les rejets de Valoréna n'ont pas d'impact détectable sur les teneurs atmosphériques en NO_2 mesurées à proximité.

conclusions

De manière générale et comme les années précédentes, les niveaux de pollution (en termes de dépôts et de concentrations) ne montrent pas d'impact significatif des rejets de Valoréna durant la campagne d'étude (30 octobre au 17 décembre 2007 prolongée jusqu'au 15 janvier 2008 pour les analyses de NOX) . Les polluants réglementés sont nettement en dessous des seuils réglementaires et sont aussi représentatifs des teneurs habituellement observées en milieu urbain. Nous notons toutefois comme l'année dernière, des teneurs en cuivre, chrome, Nickel et manganèse, plus élevées sur le site de l'Usine des Eaux que sur les autres sites.

annexes

- annexe 1 : Air Pays de la Loire
- annexe 2 : techniques d'évaluation
- annexe 3 : types des sites de mesure
- annexe 4 : polluants
- annexe 5 : résultats de dioxines et furannes dans les retombées atmosphériques
- annexe 6 : seuils de qualité de l'air 2007

annexe 1 : Air Pays de la Loire

Dotée d'une solide expertise riche de vingt-cinq ans d'expérience, Air Pays de la Loire est agréée par le Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables pour surveiller la qualité de l'air de la région des Pays de la Loire. Air Pays de la Loire regroupe de manière équilibrée l'ensemble des acteurs de la qualité de l'air : services de l'État et établissements publics, collectivités territoriales, industriels et associations et personnalités qualifiées.

Air Pays de la Loire mène deux missions d'intérêt général : surveiller et informer.

surveiller pour savoir et comprendre



l'air de la région sous haute surveillance

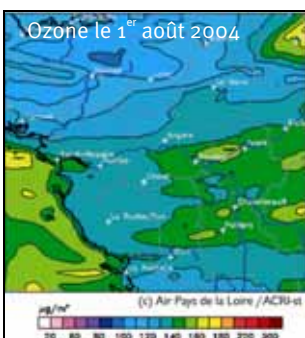
Fonctionnant 24 heures sur 24, le dispositif permanent de surveillance est constitué d'une cinquantaine de sites de mesure, déployés sur l'ensemble de la région : principales agglomérations, zones industrielles et zones rurales.

mesurer où et quand c'est nécessaire

Air Pays de la Loire s'est doté de systèmes mobiles de mesure (laboratoires mobiles, préleveurs...). Ces appareils permettent d'établir un diagnostic complet de la qualité de l'air dans des secteurs non couverts par le réseau permanent. Des campagnes de mesure temporaires et ciblées sont ainsi menées régulièrement sur l'ensemble de la région.

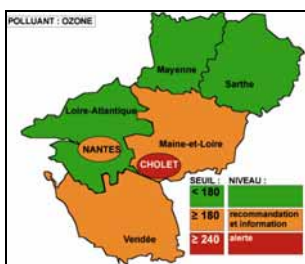
la fiabilité des mesures garantie

Les mesures de qualité de l'air consistent le plus souvent à détecter de très faibles traces de polluants. Elles nécessitent donc le respect de protocoles très précis. Pour assurer la qualité de ces mesures, Air Pays de la Loire dispose d'un laboratoire d'étalonnage, airpl.lab accrédité par le Cofrac et raccordé au Laboratoire National d'Essais.



simuler et cartographier la pollution

Pour évaluer la pollution dans les secteurs non mesurés, Air Pays de la Loire utilise des logiciels de modélisation. Ces logiciels simulent la répartition de la pollution dans le temps et l'espace et permettent d'obtenir une cartographie de la qualité de l'air. La modélisation permet par ailleurs d'estimer l'impact de la réduction, permanente ou ponctuelle, des rejets polluants. Elle constitue un outil d'aide à la décision pour les autorités publiques compétentes et les acteurs privés.



prévoir la qualité de l'air

Si le public souhaite connaître la pollution prévue pour le lendemain afin de pouvoir adapter ses activités, les autorités ont, elles, besoin d'anticiper les pics de pollution pour pouvoir prendre les mesures adaptées. En réponse à cette attente, Air Pays de la Loire réalise des prévisions de la pollution atmosphérique grâce à ses logiciels Sib'Air.

informer pour prévenir



pics de pollution : une vigilance permanente

En cas d'épisodes de pollution, une information spécifique est adressée aux autorités et aux médias. Suivant les concentrations de pollution atteintes, le préfet de département prend, si nécessaire, des mesures visant à réduire les émissions de polluants (limitations de vitesse, diminution d'activités industrielles...)

sur Internet : tous les résultats, tous les dossiers

Le site Internet www.airpl.org donne accès à de très nombreuses informations sur la qualité de l'air des Pays de la Loire. Elles sont actualisées plusieurs fois par jour. On y trouve les cartes de pollution et de vigilance, les communiqués d'alerte, les indices Atmo, les mesures de pollution heure par heure, les actualités, toutes les publications d'Air Pays de la Loire...



des publications largement diffusées

Chaque mois, Air Pays de la Loire publie des informations sur la qualité de l'air de la région, grâce à son bulletin *Au fil de l'air*. Un rapport annuel dresse par ailleurs un état très complet de la qualité de l'air.

annexe 2 : techniques d'évaluation

mesures des dépôts de dioxines et furannes

méthode

Collecte des précipitations atmosphériques (selon la norme NF X43-014) dans des flacons en verre préalablement nettoyés en laboratoire, abrités de la lumière par du papier d'aluminium et surmontés d'entonnoir en verre (surface de collecte de 3,14 dm²). L'ensemble flacon et entonnoir est protégé dans un tube en inox fixé au sol.



Photo 1 : Collecteur installé sur site

période

Du 30 octobre au 17 décembre 2007.

mise en oeuvre

En début de campagne, installation sur le site d'un système de collecte et retrait en fin de campagne.

analyses et normes d'analyse

Analyse des eaux de pluie par le laboratoire CARSO (accrédité COFRAC 1-0765 section « analyse dioxines/furannes »)

Détermination de 25 dioxines et furannes et normes d'analyses (polychlorodibenzo-para-dioxines ou PDD) et furannes (polychlorodibenzofurannes ou PCDF) dont 17 considérés comme toxiques. La quantification a été réalisée par Chromatographie Gazeuse Haute Résolution couplée à un Spectromètre de Masse Haute Résolution (HRGC/HRMS) selon la norme US EPA 1613. Un marquage isotopique de chaque échantillon permet de déterminer les taux de récupération de chaque molécule. Les méthodes utilisées permettent d'obtenir des taux de récupération compatibles avec les valeurs cibles indiquées dans EPA 1613 (50 à 130 % pour les 17 congénères).

La limite de quantification dans l'eau est de 0,7 pg (Equivalent Toxique Dioxine, furannes I-TEQ,) par litre pour un prélèvement d'au moins un litre. La mesure de ces retombées atmosphériques est exprimée en pg I-TEQ /m²/jour.

prise en compte d'éventuelles contaminations

Un collecteur témoin nettoyé dans les mêmes conditions que celles utilisées pour les collecteurs de terrain a été analysé selon le même protocole que les échantillons. Les concentrations obtenues pour les 17 congénères toxiques sont inférieures à la limite de détection analytique indiquant l'absence de contamination lors du nettoyage et de l'analyse.

mesures de dépôts de métaux, chlorures et sodium

méthode

Collecte des précipitations atmosphériques (norme NF X43-014) dans des jauges Owen (surface d'exposition de 6,6 dm²)



Photo 2 : vue d'une jauge Owen

période

Du 30 octobre au 17 décembre 2007.

mise en oeuvre

Installation d'une jauge Owen sur chaque site en début de campagne et retrait en fin de campagne.

analyse des eaux de pluie par le laboratoire Atest

Détermination de la masse en chlorure et sodium selon les normes NF EN ISO 10304, NF ISO 11885, de la masse en métaux lourds selon les normes NF EN ISO 17294-1, NF EN 1233, NF EN 1483, NF EN 11-885. La mesure de ces retombées atmosphériques est exprimée en mg/m²/jour pour les chlorures, le sodium et en µg/m²/jour pour les métaux lourds.

mesures des concentrations atmosphériques en chlorures particuliers et gazeux (acide chlorhydrique)

rappel

Jusqu'en 2004 la méthode de collecte consistait en un barbotage d'air ambiant dans une solution distillée (sans filtre en amont).

Ce dispositif ne permettait pas de différencier les chlorures particuliers (sels de mer) et acide chlorhydrique lors du prélèvement. Les concentrations en HCl étaient alors estimées par la prise en compte de l'origine marine des chlorures.

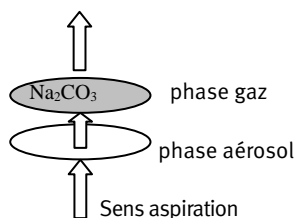
En 2005, un nouveau dispositif a été mis en œuvre qui permet la différenciation des chlorures particuliers et de l'acide chlorhydrique lors du prélèvement.



Photo 3 : vue du préleveur de chlorures particuliers et gazeux

principe de collecte

Collecte de la phase aérosol sur filtre en fibre de quartz issue du prélèvement de la phase gazeuse (Hcl) sur filtre en fibre de quartz imprégné de NO_2CO_3 (5 %).



pas de temps

Prélèvement hebdomadaire.

analyse des filtres

Par chromatographie ionique (norme NF ISO 10304-2), par le laboratoire Estslab (Laboratoire municipal de Rouen). La limite de quantification (plus petite quantité mesurée et quantifiée) par les chlorures est de 2 $\mu\text{g}/\text{filtre}$ soit pour un prélèvement hebdomadaire à $1/\text{m}^3\text{h}$ de 0,01 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

analyse des filtres

Chaque semaine, Air Pays de la Loire a adressé au laboratoire Estslab pour analyse 2 filtres témoins (filtres aérosol et filtre gaz).

Les concentrations en chlorures sur les filtres témoins (généralement inférieures à la limite de quantification) sont déduites des concentrations calculées pour les échantillons réels.

mesures des concentrations atmosphériques de métaux



Photo 4 : vue d'un système de prélèvement par filtre

méthode

Collecte des particules en suspension de diamètre inférieur à 10 μm (PM₁₀) sur des filtres en fibre de quartz avec un débit de 1 m^3/h .

pas de temps

Prélèvement hebdomadaire.

mise en œuvre

Au début de chaque période d'une semaine, installation sur le site d'un Partisol spéciation (cf. photo ci-dessus).

analyse de chaque filtre par le laboratoire lanesco - normes d'analyses

Détermination de la masse en métaux lourds selon la norme FDT 90-119 pour As, Cr, Cu, Cd, Ni et Pb, selon la norme FN EN ISO 11-885 pour Zn et Mn, selon la norme NF EN 1483 pour Hg.

Les niveaux moyens hebdomadaires en métaux lourds (en ng/m^3) sont ensuite obtenus à partir du volume d'air prélevé par les pompes.

Les limites de quantification (plus petite quantité mesurée et quantifiée) de chacun des 9 métaux lourds sont données dans le tableau suivant en µg/filtre et dans les conditions de prélèvement décrites ci-dessus, en ng/m³:

| | LQ filtre (µg/filtre) | LQ air (ng/m ³) |
|----|--------------------------|--------------------------------|
| As | 0.01 | 0.06 |
| Cd | 0.002 | 0.01 |
| Cr | 0.05 | 0.30 |
| Cu | 0.05 | 0.30 |
| Mn | 0.05 | 0.30 |
| Hg | 0.01 | 0.06 |
| Ni | 0.01 | 0.06 |
| Pb | 0.05 | 0.30 |
| Zn | 0.05 | 0.30 |

Tableau 11 : limites de quantification

prise en compte des éventuelles contaminations

Chaque semaine, Air Pays de la Loire a également adressé au laboratoire Ianesco, un filtre témoin servant à quantifier les contaminations éventuelles lors des opérations de conditionnement et d'analyse.

mesures des concentrations atmosphériques en dioxyde d'azote

méthode - normes

Le dioxyde d'azote est mesuré par un analyseur spécifique appartenant au réseau permanent d'Air Pays de la Loire. Le dioxyde d'azote est détecté par la technique de chimiluminescence (**norme NFX 43-018**).



Photo 5 : analyseur automatique d'oxydes d'azote

pas de temps :

Tous les quarts d'heure.

étalonnage :

Ces mesures sont étalonnées par des étalons de transfert raccordés au laboratoire d'étalonnage airpl.lab certifié COFRAC 17025 dans le domaine "chimie et matériaux de référence – mélanges de gaz".

annexe 3 : types des sites de mesure

Les sites de mesure sont localisés selon des objectifs précis de surveillance de la qualité de l'air, définis au plan national.



sites urbains

Les sites urbains sont localisés dans une zone densément peuplée en milieu urbain et de façon à ne pas être soumis à une source déterminée de pollution ; ils caractérisent la pollution moyenne de cette zone.



sites industriels

Les sites industriels sont localisés de façon à être soumis aux rejets atmosphériques des établissements industriels ; ils caractérisent la pollution maximale due à ces sources fixes.



sites ruraux

Les sites ruraux participent à la surveillance de l'exposition des écosystèmes et de la population à la pollution atmosphérique de fond (notamment photochimique).

annexe 4 : polluants

les oxydes d'azote (NOx)

Les NOx comprennent essentiellement le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂). Ils résultent de la combinaison de l'azote et de l'oxygène de l'air à haute température. Environ 95 % de ces oxydes sont la conséquence de l'utilisation des combustibles fossiles (pétrole, charbon et gaz naturel). Le trafic routier (59 %) en est la source principale. Ils participent à la formation des retombées acides. Sous l'action de la lumière, ils contribuent à la formation d'ozone au niveau du sol (ozone troposphérique).

les particules (ou poussières)

Les particules ou poussières constituent en partie la fraction la plus visible de la pollution atmosphérique (fumées). Elles ont pour origine les différentes combustions, le trafic routier et les industries. Elles sont de nature très diverses et peuvent véhiculer d'autres polluants comme des métaux lourds ou des hydrocarbures. De diamètre inférieur à 10 µm (PM₁₀), elles restent plutôt en suspension dans l'air. Supérieures à 10 µm, elles se déposent, plus ou moins vite, au voisinage de leurs sources d'émission. Les particules plus fines, appelées PM_{2,5} (diamètre inférieur à 2,5 µm) pénètrent plus profondément dans les poumons. Celles-ci peuvent rester en suspension pendant des jours, voire pendant plusieurs semaines et parcourir de longues distances.

les métaux dits "lourds" (plomb...)

Ils englobent l'ensemble des métaux présentant des caractères toxiques pour la santé et l'environnement. Ils proviennent essentiellement de la combustion du charbon, du pétrole ou des ordures ménagères ainsi que de procédés industriels (fonderies, usinage,...). Parmi ces métaux, on peut citer, le plomb, l'arsenic, le cadmium, le nickel. Dans l'air, ils se retrouvent le plus souvent au niveau des particules. Le mercure est présent à l'état gazeux.

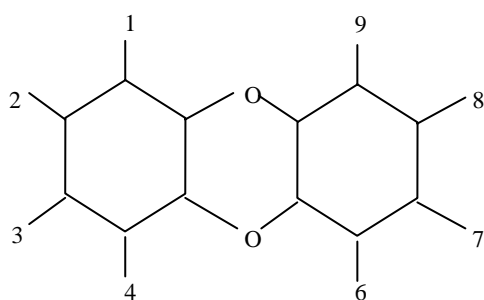
l'acide chlorhydrique (HCl)

Ce polluant participe à la formation des retombées acides. Il provient surtout de l'incinération des ordures ménagères et, notamment, des plastiques comme le PVC (polychlorovinyle).

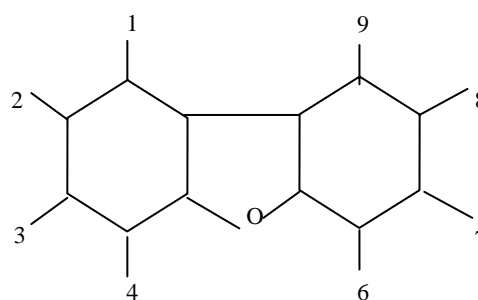
les dioxines et les furannes

Les sources principales en sont la combustion (incinération des ordures ménagères en particulier) et la sidérurgie. Contrairement aux autres polluants, l'exposition de l'homme passe très peu par l'air : les dioxines et les furannes s'accumulent le long des chaînes alimentaires (poisson, viande, lait,...) et l'ingestion d'aliments est responsable à 90 % de la contamination humaine.

Les dioxines (polychlororodibenzo-para-dioxines ou PCDD) et furannes (polychlorodibenzofurannes ou PCDF) sont un groupe de 210 composés organiques tricycliques chlorés qui ont en commun d'être stables jusqu'à des températures élevées, d'être fortement lipophiles (solubles dans les solvants et les graisses) et peu biodégradables.



Dibenzo-para-dioxines

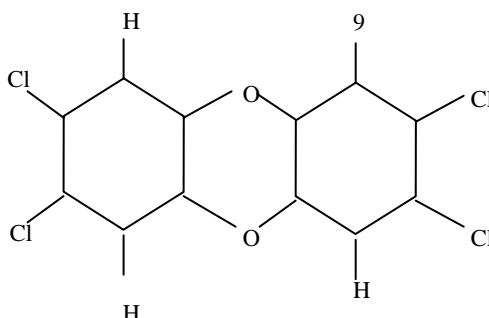


Dibenzofuran

Formules des composés de base des PCDD et PCDF

Les positions numérotées peuvent être occupées par des atomes d'hydrogène ou de chlore. Dans les deux cas, le nombre maximum d'atome de chlore est égal à 8. Le nombre d'atomes de chlore est indiqué dans le nom du composé par un préfixe mono (1), di (2).... et octa (8).

Par exemple, la 2,3,7,8 tétra-chlorodibenzo-p-dioxine, en abrégé 2,3,7,8-TCDD (dioxine de Sévéso) aura pour formule :



Formules de la 2, 3, 7, 8 – TCDD (« dioxine de Sévéso »)

Parmi les 210 dioxines et furannes, seuls 17 sont reconnus comme toxiques. Ces 17 congénères toxiques n'ont pas tous la même toxicité. Pour traduire cette différence de toxicité il a été établi un coefficient de pondération pour chacun des 17 congénères toxiques en prenant en compte comme base un coefficient de 1 pour le congénère le plus toxique la 2,3,7,8 TCDD. Le système de coefficient de pondération (I-TEF = International Toxic Equivalency Factors) reconnu internationalement est celui développé en 1988 par NATO Committee on challenges to Modern Society » NATO/CCMS) et actualisé en 1997 par l'OMS. Le tableau ci-après regroupe pour les 17 congénères toxiques les facteurs d'équivalent toxique.

Facteur international d'équivalents toxiques (ITEQ-F) pour les 17 congénères

| Molécules | I-TEF OMS(1997) |
|---|-----------------|
| 2,3,7,8-Tetrachlorodibenzodioxine | 1 |
| 1,2,3,7,8-Pentachlorodibenzodioxine | 1 |
| 1,2,3,4,7,8-Hexachlorodibenzodioxine | 0,1 |
| 1,2,3,6,7,8-Hexachlorodibenzodioxine | 0,1 |
| 1,2,3,7,8,9-Hexachlorodibenzodioxine | 0,1 |
| 1,2,3,4,6,7,8-Heptachlorodibenzodioxine | 0,01 |
| Octachlorodibenzodioxine | 0,0001 |
| 2,3,7,8-Tetrachlorodibenzofuranne | 0,1 |
| 1,2,3,7,8-Pentachlorodibenzofuranne | 0,05 |
| 2,3,4,7,8-Pentachlorodibenzofuranne | 0,5 |
| 1,2,3,4,7,8-Hexachlorodibenzofuranne | 0,1 |
| 1,2,3,6,7,8-Hexachlorodibenzofuranne | 0,1 |
| 2,3,4,6,7,8-Hexachlorodibenzofuranne | 0,1 |
| 1,2,3,7,8,9-Hexachlorodibenzofuranne | 0,1 |
| 1,2,3,4,6,7,8-Heptachlorodibenzofuranne | 0,01 |
| 1,2,3,4,7,8,9-Heptachlorodibenzofuranne | 0,01 |
| Octachlorodibenzofuranne | 0,0001 |

La mesure de la toxicité d'un échantillon passe obligatoirement par la mesure quantitative des 17 congénères toxiques, auxquels est appliqué le facteur d'équivalent toxique ce qui permet d'obtenir pour un échantillon donné sa teneur en « Equivalent toxiques dioxines et furannes ou I-TEQ ».

annexe 5 : concentration en dioxines et furannes dans les retombées atmosphériques

Usine des Eaux

| molécules | concentration (pg par kg) |
|---|---------------------------|
| Tetrachlorodibenzodioxines | 2,10 |
| Pentachlorodibenzodioxines | 3,06 |
| Hexachlorodibenzodioxines | 4,33 |
| Heptachlorodibenzodioxines | 7,09 |
| Octachlorodibenzodioxine | 14,50 |
| Somme Tetra- to Octachlorodibenzodioxines | 31,09 |
| | |
| Tetrachlorodibenzofuranes | 8,04 |
| Pentachlorodibenzofuranes | 4,10 |
| Hexachlorodibenzofuranes | 2,65 |
| Heptachlorodibenzofuranes | 2,89 |
| Octachlorodibenzofurane | 2,15 |
| Somme Tetra- to Octachlorodibenzofuranes | 19,84 |
| | |
| 2,3,7,8-Tetrachlorodibenzodioxine | nd |
| 1,2,3,7,8-Pentachlorodibenzodioxine | 0,12 |
| 1,2,3,4,7,8-Hexachlorodibenzodioxine | nd |
| 1,2,3,6,7,8-Hexachlorodibenzodioxine | 0,47 |
| 1,2,3,7,8,9-Hexachlorodibenzodioxine | 0,34 |
| 1,2,3,4,6,7,8-Heptachlorodibenzodioxine | 3,96 |
| | |
| 2,3,7,8-Tetrachlorodibenzofurane | 0,47 |
| 1,2,3,7,8-Pentachlorodibenzofurane | 0,24 |
| 2,3,4,7,8-Pentachlorodibenzofurane | 0,39 |
| 1,2,3,4,7,8-Hexachlorodibenzofurane | 0,37 |
| 1,2,3,6,7,8-Hexachlorodibenzofurane | 0,32 |
| 2,3,4,6,7,8-Hexachlorodibenzofurane | 0,34 |
| 1,2,3,7,8,9-Hexachlorodibenzofurane | nd |
| 1,2,3,4,6,7,8-Heptachlorodibenzofurane | 1,65 |
| 1,2,3,4,7,8,9-Heptachlorodibenzofurane | 0,20 |

Blottereau

| molécules | concentration (pg par kg) |
|---|----------------------------------|
| Tetrachlorodibenzodioxines | 6,75 |
| Pentachlorodibenzodioxines | 16,42 |
| Hexachlorodibenzodioxines | 30,04 |
| Heptachlorodibenzodioxines | 51,00 |
| Octachlorodibenzodioxine | 61,81 |
| Somme Tetra- to Octachlorodibenzodioxines | 166,03 |
| | |
| Tetrachlorodibenzofuranes | 10,04 |
| Pentachlorodibenzofuranes | 10,88 |
| Hexachlorodibenzofuranes | 12,53 |
| Heptachlorodibenzofuranes | 14,85 |
| Octachlorodibenzofurane | 7,18 |
| Somme Tetra- to Octachlorodibenzofuranes | 55,48 |
| | |
| 2,3,7,8-Tetrachlorodibenzodioxine | 0,40 |
| 1,2,3,7,8-Pentachlorodibenzodioxine | 1,18 |
| 1,2,3,4,7,8-Hexachlorodibenzodioxine | 0,93 |
| 1,2,3,6,7,8-Hexachlorodibenzodioxine | 2,54 |
| 1,2,3,7,8,9-Hexachlorodibenzodioxine | 1,48 |
| 1,2,3,4,6,7,8-Heptachlorodibenzodioxine | 25,53 |
| | |
| 2,3,7,8-Tetrachlorodibenzofurane | 0,51 |
| 1,2,3,7,8-Pentachlorodibenzofurane | 0,63 |
| 2,3,4,7,8-Pentachlorodibenzofurane | 0,99 |
| 1,2,3,4,7,8-Hexachlorodibenzofurane | 1,26 |
| 1,2,3,6,7,8-Hexachlorodibenzofurane | 1,68 |
| 2,3,4,6,7,8-Hexachlorodibenzofurane | 2,51 |
| 1,2,3,7,8,9-Hexachlorodibenzofurane | 0,17 |
| 1,2,3,4,6,7,8-Heptachlorodibenzofurane | 9,56 |
| 1,2,3,4,7,8,9-Heptachlorodibenzofurane | 1,05 |

Vieux Doulon

| molécules | concentration (pg par kg) |
|---|----------------------------------|
| Tetrachlorodibenzodioxines | 2,30 |
| Pentachlorodibenzodioxines | 1,25 |
| Hexachlorodibenzodioxines | 2,70 |
| Heptachlorodibenzodioxines | 4,43 |
| Octachlorodibenzodioxine | 6,59 |
| Somme Tetra- to Octachlorodibenzodioxines | 17,27 |
| | |
| Tetrachlorodibenzofuranes | 6,96 |
| Pentachlorodibenzofuranes | 2,25 |
| Hexachlorodibenzofuranes | 1,20 |
| Heptachlorodibenzofuranes | 1,39 |
| Octachlorodibenzofurane | 1,59 |
| Somme Tetra- to Octachlorodibenzofuranes | 13,39 |
| | |
| 2,3,7,8-Tetrachlorodibenzodioxine | nd |
| 1,2,3,7,8-Pentachlorodibenzodioxine | 0,07 |
| 1,2,3,4,7,8-Hexachlorodibenzodioxine | nd |
| 1,2,3,6,7,8-Hexachlorodibenzodioxine | 0,26 |
| 1,2,3,7,8,9-Hexachlorodibenzodioxine | 0,21 |
| 1,2,3,4,6,7,8-Heptachlorodibenzodioxine | 2,69 |
| | |
| 2,3,7,8-Tetrachlorodibenzofurane | 0,42 |
| 1,2,3,7,8-Pentachlorodibenzofurane | 0,18 |
| 2,3,4,7,8-Pentachlorodibenzofurane | 0,25 |
| 1,2,3,4,7,8-Hexachlorodibenzofurane | 0,20 |
| 1,2,3,6,7,8-Hexachlorodibenzofurane | 0,27 |
| 2,3,4,6,7,8-Hexachlorodibenzofurane | 0,15 |
| 1,2,3,7,8,9-Hexachlorodibenzofurane | nd |
| 1,2,3,4,6,7,8-Heptachlorodibenzofurane | 0,82 |
| 1,2,3,4,7,8,9-Heptachlorodibenzofurane | 0,11 |

La Chauvinière

| molécules | concentration (pg par kg) |
|---|----------------------------------|
| Tetrachlorodibenzodioxines | 2,31 |
| Pentachlorodibenzodioxines | 2,66 |
| Hexachlorodibenzodioxines | 7,79 |
| Heptachlorodibenzodioxines | 17,33 |
| Octachlorodibenzodioxine | 47,05 |
| Somme Tetra- to Octachlorodibenzodioxines | 77,14 |
| | |
| Tetrachlorodibenzofuranes | 6,99 |
| Pentachlorodibenzofuranes | 3,13 |
| Hexachlorodibenzofuranes | 2,73 |
| Heptachlorodibenzofuranes | 3,30 |
| Octachlorodibenzofurane | 3,38 |
| Somme Tetra- to Octachlorodibenzofuranes | 19,53 |
| | |
| 2,3,7,8-Tetrachlorodibenzodioxine | 0,05 |
| 1,2,3,7,8-Pentachlorodibenzodioxine | 0,19 |
| 1,2,3,4,7,8-Hexachlorodibenzodioxine | 0,14 |
| 1,2,3,6,7,8-Hexachlorodibenzodioxine | 0,70 |
| 1,2,3,7,8,9-Hexachlorodibenzodioxine | 0,53 |
| 1,2,3,4,6,7,8-Heptachlorodibenzodioxine | 9,69 |
| | |
| 2,3,7,8-Tetrachlorodibenzofurane | 0,48 |
| 1,2,3,7,8-Pentachlorodibenzofurane | 0,21 |
| 2,3,4,7,8-Pentachlorodibenzofurane | 0,34 |
| 1,2,3,4,7,8-Hexachlorodibenzofurane | 0,31 |
| 1,2,3,6,7,8-Hexachlorodibenzofurane | 0,32 |
| 2,3,4,6,7,8-Hexachlorodibenzofurane | 0,26 |
| 1,2,3,7,8,9-Hexachlorodibenzofurane | 0,02 |
| 1,2,3,4,6,7,8-Heptachlorodibenzofurane | 1,90 |
| 1,2,3,4,7,8,9-Heptachlorodibenzofurane | 0,18 |

MERA

| molécules | concentration (pg par kg) |
|---|----------------------------------|
| Tetrachlorodibenzodioxines | 1,04 |
| Pentachlorodibenzodioxines | 1,09 |
| Hexachlorodibenzodioxines | 2,74 |
| Heptachlorodibenzodioxines | 4,34 |
| Octachlorodibenzodioxine | 6,46 |
| Somme Tetra- to Octachlorodibenzodioxines | 15,67 |
| | |
| Tetrachlorodibenzofuranes | 2,81 |
| Pentachlorodibenzofuranes | 1,54 |
| Hexachlorodibenzofuranes | 1,39 |
| Heptachlorodibenzofuranes | 1,06 |
| Octachlorodibenzofurane | 1,07 |
| Somme Tetra- to Octachlorodibenzofuranes | 7,87 |
| | |
| 2,3,7,8-Tetrachlorodibenzodioxine | 0,04 |
| 1,2,3,7,8-Pentachlorodibenzodioxine | 0,09 |
| 1,2,3,4,7,8-Hexachlorodibenzodioxine | 0,08 |
| 1,2,3,6,7,8-Hexachlorodibenzodioxine | 0,19 |
| 1,2,3,7,8,9-Hexachlorodibenzodioxine | 0,25 |
| 1,2,3,4,6,7,8-Heptachlorodibenzodioxine | 2,34 |
| | |
| 2,3,7,8-Tetrachlorodibenzofurane | 0,20 |
| 1,2,3,7,8-Pentachlorodibenzofurane | 0,14 |
| 2,3,4,7,8-Pentachlorodibenzofurane | 0,19 |
| 1,2,3,4,7,8-Hexachlorodibenzofurane | 0,17 |
| 1,2,3,6,7,8-Hexachlorodibenzofurane | 0,18 |
| 2,3,4,6,7,8-Hexachlorodibenzofurane | 0,15 |
| 1,2,3,7,8,9-Hexachlorodibenzofurane | 0,02 |
| 1,2,3,4,6,7,8-Heptachlorodibenzofurane | 0,79 |
| 1,2,3,4,7,8,9-Heptachlorodibenzofurane | 0,02 |

annexe 6 : seuils de qualité de l'air 2007

| TYPE DE SEUIL ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) | DONNÉE DE BASE | POLLUANT | | | | | | | |
|---|------------------------------------|---|--|---|---|---|---|--|--|
| | | Ozone décrets 2002-213 du 15/02/02, 2003-1085 du 12/11/03 et 2007-1479 du 12/10/07 | Dioxyde d'azote décret 2002-213 du 15/02/02 | Oxydes d'azote décret 2002-213 du 15/02/02 | Poussières (PM10) décret 2002-213 du 15/02/02 et circulaire du 12/10/07 | Plomb décret 2002-213 du 15/02/02 et 2007-1479 du 12/10/07 | Benzène décret 2002-213 du 15/02/02 | Monoxyde de carbone décret 2002-213 du 15/02/02 | Dioxyde de soufre décret 2002-213 du 15/02/02 |
| valeurs limites | moyenne annuelle | - | 40 ⁽⁴⁾ | 30 ⁽²⁾ | 40 | 0,5 | 5 ⁽³⁾ | - | 20 ⁽⁴⁾ |
| | moyenne hivernale | - | - | - | - | - | - | - | 20 ⁽⁴⁾ |
| | moyenne journalière | - | - | - | 50 ⁽⁵⁾ | - | - | - | 125 ⁽⁶⁾ |
| | moyenne 8-horaire maximale du jour | - | - | - | - | - | - | 10 000 | - |
| | moyenne horaire | - | 200 ⁽⁷⁾ 200 ⁽⁸⁾ | - | - | - | - | - | 350 ⁽⁹⁾ |
| seuils d'alerte | moyenne horaire | 1 ^{er} seuil : 240 ⁽¹⁰⁾ 2 ^e seuil : 300 ⁽¹⁰⁾ 3 ^e seuil : 360 | 400 200 ⁽¹¹⁾ | - | - | - | - | - | 500 ⁽¹⁰⁾ |
| | moyenne 24-horaire | - | - | - | 125 | - | - | - | - |
| seuils de recommandation et d'information | moyenne horaire | 180 | 200 | - | - | - | - | - | 300 |
| | moyenne 24-horaire | - | - | - | 80 | - | - | - | - |
| objectifs de qualité | moyenne annuelle | - | 40 | - | 30 | 0,25 | 2 | - | 50 |
| | moyenne journalière | 65 ⁽²⁾ | - | - | - | - | - | - | - |
| | moyenne 8-horaire maximale du jour | 120 | - | - | - | - | - | - | - |
| | moyenne horaire | 200 ⁽²⁾ | - | - | - | - | - | - | - |
| | AOT 40 | 6000 ⁽¹²⁾ | - | - | - | - | - | - | - |

(1) valeur applicable à compter du 01/01/2010 (marge de tolérance applicable en 2007 : 6)

(2) pour la protection de la végétation

(3) valeur applicable à compter du 01/01/2010 (marge de tolérance applicable en 2007 : 3)

(4) pour la protection des écosystèmes

(5) à ne pas dépasser plus de 35j par an (percentile 90,4 annuel)

(6) à ne pas dépasser plus de 3j par an (percentile 99,2 annuel)

(7) à ne pas dépasser plus de 175h par an (percentile 98 annuel) – valeur applicable jusqu'au 31/12/2009

(8) à ne pas dépasser plus de 18h par an (percentile 99,8 annuel) – valeur applicable à compter du 01/01/2010 (marge de tolérance applicable en 2007 : 30)

(9) à ne pas dépasser plus de 24h par an (percentile 99,7 annuel)

(10) à ne pas dépasser plus de 3h consécutives

(11) si la procédure de recommandation et d'information a été déclenchée la veille et le jour même et que les prévisions font craindre un nouveau risque de déclenchement pour le lendemain

(12) pour la protection de la végétation : calculé à partir des valeurs enregistrées sur 1 heure de mai à juillet

valeur limite : niveau maximal de pollution atmosphérique, fixé dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs de la pollution pour la santé humaine et/ou l'environnement.

seuil d'alerte : niveau de pollution atmosphérique au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine ou de dégradation de l'environnement et à partir duquel des mesures d'urgence doivent être prises.

seuil de recommandation et d'information : niveau de pollution atmosphérique qui a des effets limités et transitoires sur la santé en cas d'exposition de courte durée et à partir duquel une information de la population est susceptible d'être diffusée.

objectif de qualité : niveau de pollution atmosphérique fixé dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs de la pollution pour la santé humaine et/ou l'environnement, à atteindre dans une période donnée.

bibliographie

- [1] CITEPA - Emissions dans l'air en France métropole – Polluants organiques persistants, 2006.
- [2] Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, résultats des mesures de dioxines et furannes à l'émissions des usines d'incinération d'ordures ménagères, 2007.
- [3] Horstmann, *Méthode Sampling bulk deposition of polychlorinated dibenzo-p-dioxins and furans*, Atmospheric Environment Vol 31 N° 18 pp2977-2982.
- [4] Durif M., *Méthode de surveillance des retombées des dioxines et furannes autour d'une UIOM*, INERIS, 1 décembre 2001.
- [5] Lig'Air, état initial de la qualité de l'air en 2004 sur 3 communes de la Touraine, du 5 octobre au 29 novembre 2004, rapport final, 2005.
- [6] Lig'Air, validation de la proposition de surveillance en continu des dioxines et furannes et choix des sites – UTOM de Saran – du 27 mai au 28 juillet 2004, rapport final, 29 novembre 2004, rapport final, 2004.
- [7] Lig'Air, surveillance des retombées particulaires, dioxines et furannes, UTOM de Saran, mars – mai 2005, rapport final, 2005.
- [8] ATMO Poitou Charentes, étude de l'impact sur l'environnement de l'UIM de l'agglomération de Rochefort, mesures de dioxines et furannes dans le lait de vache, dans les retombées atmosphériques et dans l'air, 2005.
- [9] ATMO Poitou Charentes, caractérisation de l'impact environnemental de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères d'Angoulême et de la Cimenterie Lafarge sur la Couronne, 2006.
- [10] Airnormand, mesures de qualité de l'air dans l'environnement VESTA, EMERAUDE, rapport d'étude n° E 05-14-06, 2006.
- [11] Airnormand, *Point initial avant UVE autour de Guichanville*, 2003.
- [12] Lig'Air, surveillance des retombées particulaires, dioxines et furannes, UTOM de Saran, mai – juillet 2006, rapport final, 2006.
- [13] ATMO Poitou Charentes, Etude de l'impact de l'UVE de la Communauté d'Agglomération de Poitiers sur son environnement, campagne 2007.

glossaire

abréviations

| | |
|-----------------|--|
| Aasqa | Association agréée de surveillance de la qualité de l'air |
| As | arsenic |
| Cd | cadmium |
| CITEPA | Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique |
| Cu | cuirre |
| Drîre | Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement |
| I-TEQ | équivalent toxiques dioxines et furannes |
| Medad | Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables |
| Mera | Mesure des Retombées Atmosphériques |
| ng | nanogramme (= 1 milliardième de gramme) |
| Ni | nickel |
| NO | monoxyde d'azote |
| NO ₂ | dioxyde d'azote |
| NOx | oxydes d'azote (= dioxyde d'azote + monoxyde d'azote) |
| pg | picogramme |
| PM10 | particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur à 10 µm |
| PM2,5 | particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur à 2,5 µm |
| Ni | nickel |
| SO ₂ | dioxyde de soufre |
| UIOM | Usine d'Incinération des Ordures Ménagères |
| US EPA | Agence américaine de protection de l'environnement |
| µg | microgramme (= 1 millionième de gramme) |
| Zn | zinc |

définitions

| | |
|--------------------------|--|
| année civile | période allant du 1er janvier au 31 décembre |
| AOT40 | somme des différences entre les moyennes horaires supérieures à 80 µg/m ³ et 80 µg/m ³ , calculée sur l'ensemble des moyennes horaires mesurées entre 8 h et 20 h de mai à juillet |
| heure TU | heure exprimée en Temps Universel (= heure solaire) |
| hiver | période allant du 1er octobre au 31 mars |
| moyenne 8-horaire | moyenne sur 8 heures |
| percentile x | niveau de pollution respecté par x % des données de la série statistique considérée |
| taux de représentativité | pourcentage de données valides sur une période considérée |
| valeur cible | niveau de pollution fixé dans le but d'éviter à long terme des effets nocifs sur la santé humaine et/ou l'environnement, à atteindre là où c'est possible sur une période donnée |

airpays de la loire

7 allée Pierre de Fermat – CS 70709 – 44307 Nantes cedex 3

Tél + 33 (0)2 28 22 02 02

Fax + 33 (0)2 40 68 95 29

contact@airpl.org

